LE PEUPLE BRETON

ISSN 0245-9507

N° 399 / 15 F

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

MARS / ME URZH 1997

INÉGALITÉ DES RACES...



POBL VREIZH

Menhirs Libres !

Une manœuvre grossière

800 participants à l'enquête publique sur les alignements de Carnac en juillet et août 1996... c'est un beau résultat, peu fréquent !

Et pourtant le dossier présenté par le Ministère était mal ficelé et incomplet d'où l'appréciation sévère des commissaires enquêteurs : **"Cette enquête présente de graves insuffisances qui la rende contestable sur de nombreux points"...** Commentaire grave et rare en la matière.

Du coup le ministère s'empresse de rédiger un mémoire de 48 pages avec autant de pages en annexe. Cela change considérablement les données de l'enquête publique. Les commissaires enquêteurs s'orientent vers un avis favorable moyennant deux réserves sur le stationnement des autocars et la liaison Croix Audran - Kermario.

Au bout du compte l'essentiel de l'enquête s'est fait en dehors du public, en dehors du citoyen. Il y a de quoi se sentir bernés.

Trompés, nous l'avons été aussi par le nouveau maire de Carnac qui avait publiquement attaqué le dossier du Ministère présenté à l'enquête... et puis deux mois plus tard changement de position...

Comprenne qui pourra mais nous avons quelques raisons de supposer que toutes ces personnes ont été forcées, (pression du Préfet ? De personnages hauts placés à Paris ?), de trouver un compromis pour éviter l'impasse et l'accroissement du mécontentement.



Nous étudions actuellement les possibilités de faire annuler l'enquête publique. Le décret du 14 mai 1976, dit notamment que "Le dossier soumis à l'enquête doit éclairer aussi complètement que possible le public sur la nature, le coût et les séquences du projet".

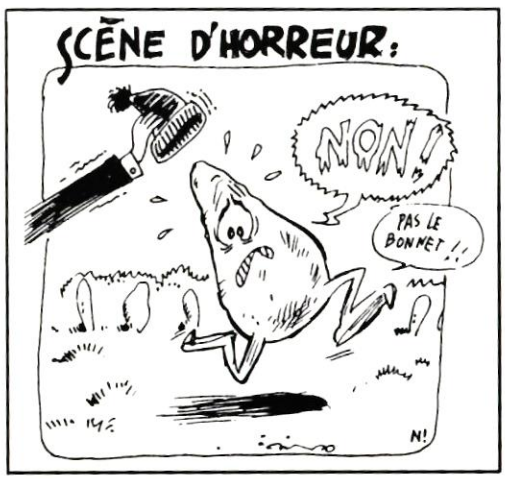
Sur l'évaluation socio-économique il n'y avait rien.

Rien non plus sur les coûts de constructions, l'entretien, l'exploitation. Rien de précis non plus sur les conditions de financement.

Notre association ne baissera pas les bras. Nous sommes pour la protection des alignements de Carnac. Nous ne laisserons pas ce site unique au monde, devenir avant tout un site touristique pour faire de l'argent !

Nous voulons pouvoir faire découvrir les menhirs en toute liberté, en toute **responsabilité**.

Rappelons à ce propos que M. Toubon, ancien ministre de la Culture, avait déclaré **"On ne va tout de même traiter Carnac comme une enclave dont les Bretons se sentiraient exclus".**



Concertation ?..

Lors du dernier Conseil Municipal, M. le maire a proposé la formation d'une commission de travail pour se concerter sur certains aspects du projet mégalithique de Carnac.

Cette commission sera constituée de 18 membres : 6 représentants du conseil municipal ; 6 représentants du ministère de la Culture ; 6 délégués d'associations (à raison de 1 par association). Notons que les délégués du conseil municipal étaient désignés d'avance, sans vote. M. Bonnet, M. Burgeat, Mme Bernard, M. Seveno, M. Georgin et M. Buquen.

La surprise est venue de M. Lefeuvre qui rappela avoir proposé par écrit sa candidature qui ne fut pas retenue. Sur son instance, il y eut un vrai vote, il fut élu aux dépens de M. Georgin.

Nous notons que sur ces 18 participants, une très large majorité de cette commission de travail est favorable au projet.

En effet les 6 représentants du ministère de la Culture soutiendront le projet, ainsi que par la grande majorité des représentants du conseil municipal, et plusieurs associations.

L'opposition sera donc très largement minoritaire, et c'est cela que l'on ose appeler une "concertation" !

En bref, peut-on être certain que ce qui nous est promis aujourd'hui sera tenu demain ? Eh bien non !

"Les responsables (du Ministère) tiennent peu compte des réactions du public et restent très rigides quant à l'adaptation de leur projet aux observations souvent très argumentées".

(Rapport de la commission d'enquête publique)

Source : "Le Menhir Libre", bulletin de l'Association Menhirs Libres, n° 9, février 1997, Carnac

Provisionnez le PB-PV

Petite liste de soutien ce mois-ci car nos relances d'abonnement n'ont pas été faites depuis deux mois. Le bénévolat a ses limites... Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que le PB-PV n'a pas besoin de soutien. Merci à ceux qui, par leurs dons, garantissent notre indépendance.

Souscription

J.P. Salaun, Orsay (40) ; G. Prévaux, Sarzeaux (40) ; Gw. Henry, Lézardrieux (40) ; J.Y. Le Goas, Nantes (40) ; M. Drouelle, Yerres (40) ; J. Gaucher, St-Brieg (40) ; V. Dubois, Rennes (40) ; L. Leroux, Thaon (40) ; L. Menez, Gourin (40) ; J.L. Le Cleac'h, Treffiagat (20) ; J. Le Corre, Quimper (40) ; J.J. Paugam, St-Thégonnec (240) ; Y. Mourge, Orvault (40) ; P. Le Meur, Brest (20) ; P.J. Coreuff, Pont-L'Abbé (40) ; E. Simon, St-Cloud (80) ; Ph. Cousin, Plogonnec (90) ; J.G., Lorient (200) ; J. Fagot, Ramonville (80) ; J. Guilloys, Lanester (10) ; P. Chertois (80) ; D. Boucher (200) ; S. Péan, St-Malo (10) ; X. Tonnerre, Lorient (80) ; P.G. St-Brieuc (440) ; L. Henry, St-Brieuc (10). Total 3e liste 97 : 2.040 F. Total 97 : 8.994 F.

399

Les abonnés dont la bande-adresse porte ce numéro (ou tout numéro inférieur) sont invités à renouveler leur abonnement au plus vite pour éviter toute interruption dans l'expédition de leur mensuel préféré. Merci !

LE PEUPLE BRETON/POBL VREIZH
Mensuel - BP 203, 56102 Lorient cedex
Tél. 02.97.21.21.82
Fax 02.97.64.75.47

Responsable de la publication et de la rédaction : Joël Guégan

Rubriques culturelles, Pobl Vreizh : Jean-Jacques Monnier "Le Peuple Breton", BP 301, 22304 Lannion Cedex

Abonnements, administration : BP 301, 22304 Lannion Cedex

Publicité : au journal

Éditeur : Les Presses Populaires de Bretagne

Composition, impression : IMPRAM, Lannion

CPAP : 66132

Dépôt légal : 1er trimestre 1997

Sommaire

La "une" de couverture, comme les pages 3, 4 et 10 font avec Nono en page 29 une place à l'actualité sinistre de février en pauvre France !



La "deux" de couverture évoque une des plus belles malhonnêtetés de l'époque : une enquête publique avec des critiques très dures d'un public nombreux et des commissaires.. suivie d'un avis favorable des mêmes commissaires !...A cause d'un document reçu du Ministère et pas rendu public ! C'est gros comme un menhir et ça risque de passer ! Jusqu'à quand ?

Les menaces qui pèsent sur Le Carnet en page 6, la fin de la série sur Brest de Louis Aminot, un tonique "Leurre de Vérité" sur le racisme, nous amènent à Pobl Breizh.

La partie culturelle se poursuit par une intervention de notre pape bien aimé, Yannig Baron (p. 15), cependant que Fanch Broudig "s'explique" avec Yves Jardin (p. 17).



Un gros dossier sur la Flandre précède la classique "Livres", qui présente une analyse-interview très dense sur "Terre de Brume".

Selaouit et Al Louarn ont leurs fanatiques. C'est bien comme ça !

La page 7 annonce une des meilleures nouvelles depuis longtemps : une nouvelle section UDB à Brest.

Joël GUÉGAN

Un terroriste au "Télégramme" ?



Dans le cadre de sa politique active d'information des responsables de la presse bretonne, "Le Peuple Breton" tient à faire savoir à M. Coudurier qu'il n'a pas hésité à recevoir au "Télégramme", à Morlaix, certes dans un groupe représentant le bureau du District du Pays de Lorient (mais quand même !..) un authentique TERRORISTE endurci dans le péché. En effet, un élu de l'U.D.B. se trouve sur cette photo, pas très loin du Directeur du "Télégramme" !

La page 2 de ce journal reprenait avec une innocence bien construite voici quelques semaines, sous la signature de Catherine Magueur, les propos incohérents d'une soi-disant "TAUPE" de Greenpeace, qualifiant l'U.D.B. de "terroriste". Quand on sait la haine dont bénéficie notre parti du côté des fanatiques de la bombinette, on peut se poser des questions sur l'objectif cherché…

On ne demande pas votre amour, Monsieur le Directeur. Mais pourquoi aller chercher dans des poubelles de quoi alimenter votre page 2… à laquelle nous n'avons pratiquement jamais accès par ailleurs.

A part ça, votre matériel, chapeau !... Et puis d'autres régions ont des quotidiens plus moches que le vôtre… Pas vrai ? Alors...

J.G.

N.B. : *Message aux taupes :*
Jojo la terreur est élu à Lorient depuis 71 ! Encore un clandestin au grand jour.

Projet de loi Debré : inique, inefficace, inapplicable

Deux mesures choquent particulièrement dans le projet de loi Debré sur l'immigration :

– l'institution de la délation bien sûr par le biais de la déclaration de départ de l'hébergé en mairie,

– mais aussi l'amalgame entre travail illégal et immigration irrégulière.

Par ces deux mesures l'étranger est montré du doigt, soit comme un danger potentiel pour la société, soit comme un parasite. Pourtant chacun sait que les causes fondamentales du chômage sont ailleurs que dans l'immigration et que l'immigration irrégulière, pour condamnable qu'elle soit, ne représente que 10% des délits constatés pour travail clandestin. Non, la loi Debré ne permettra pas de démanteler les filières de l'immigration clandestine car les causes de cette immigration sont économiques et sociales. En revanche le flicage de la société que cette loi induit frappera d'abord les échanges culturels et associatifs et rendra les esprits plus perméables à l'idéologie d'extrême droite.

L'immigration clandestine n'est que le symptôme d'un mal plus profond qui met en compétition les victimes sans frontières de l'ultralibéralisme. C'est l'ultralibéralisme qui est le mal primordial contre lequel les femmes et les hommes de progrès doivent lutter. Pour la fédération Régions & Peuples Solidaires c'est en développant une coopération sincère avec les pays du Sud, de nature à répondre aux besoins réels des populations locales et non pas à enrichir davantage les multinationales, que l'on réduira l'immigration irrégulière qui est d'abord une émigration pour ceux qu'elle concerne. Et c'est en développant au Nord le principe d'une économie territorialisée, c'est-à-dire centrée sur les atouts propres à chaque région, qui s'oppose au processus de métropolisation en cours, que l'on fera reculer le chômage. C'est d'ailleurs ce processus de métropolisation qui explique la concentration des populations immigrées dans certains quartiers défavorisés.

La fédération Régions & Peuples Solidaires tient à souligner que la délation de l'hébergé par l'hébergeant que la loi Debré veut instituer n'a aucun équivalent dans les États d'Europe occidentale. Nous sommes bien loin de l'image de la France "pays des droits de l'homme" et cette perspective ne peut qu'être combattue dans un contexte politique favorable aux idées d'intolérance et de rejet.

Christian Guyonvarc'h
secrétaire général de R.P.S.
le 19/2/97

Appel à la résistance

Le projet de loi Debré veut confier aux maires la délivrance d'hébergement et la tenue d'un fichier des hébergeants.

Cette loi entraînerait les élus dans des campagnes de suspicion et de "chasse à l'étranger" : on serait ramené à une période sombre de notre histoire où la désobéissance était un acte de courage civique. On condamne d'ailleurs aujourd'hui des gens qui n'ont pas su désobéir à cette époque.

Nous n'avons pas à nous laisser entraîner dans des opérations qui apparaissent comme une tentative de récupération des électeurs du front national et qui n'auront aucun effet réel sur l'immigration. C'est surtout un problème d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient la misère.

Certes la France "ne peut pas accueillir toute la misère du monde" mais elle se doit de traiter la part qui lui revient avec humanité et dans le respect des Droits de l'Homme. C'est quand elle se souvient qu'elle est le pays des Droits de l'Homme, c'est là qu'elle prend sa véritable place dans le monde. Nous devons appeler nos concitoyens à manifester leur opposition à un texte qui est mauvais par l'idéologie qu'il reflète et dangereux pour la paix civile.

– En Bretagne, 30 personnes ont été condamnées pour délit d'hébergement et 17 sont en instance de jugement.

– En Centre Ouest Bretagne, des élus, des représentants d'associations et de Comités de jumelage rappellent que la Bretagne a toujours été et reste une terre d'accueil et d'échanges.

– Ils demandent aux parlementaires de s'opposer à ce projet de loi dangereux pour la démocratie et la paix des communes.

Ils appellent les élus municipaux à proclamer leur refus d'appliquer les mesures contenues dans ce projet de loi.

– Ils demandent la levée immédiate des inculpations pesant sur les 17 Bretonnes et Bretons qui ont hébergé des Basques.

Premiers signataires au 14 février 1997 :

Remond Yves, maire de St Hernin ; Guelaff Jean-Jacques, élus de Kergloff ; Pierre Christian, conseiller municipal de Poullaouen ; Robin Jean, conseiller municipal de Rostrenen ; Lofficial Louis, adjoint au maire de Poullaouen, Coent Michèle, conseiller municipal de Motreff ; Lohéac Milo, conseiller municipal de Saint Hernin ; Trevetten Daniel, conseiller municipal de Spezet ; Cotten Daniel, conseiller municipal de Carhaix ; Balbot Michel, maire de Meillonec, conseiller régional ; Le Goff Yves, maire de Le Saint ; Le Coz Yvette, représentant le comité de jumelage Carhaix-Carrickmacross ; Abaziou Vincent, président du comité de jumelage Carhaix-Olartzun ; Kerjan Yann, représentant du Cercle celtique de Rostrenen ; rannou Gilbert maire de Séglien ; Moelo Serge maire de Silfiac.

VITROLLES : le modèle républicain des jacobins en échec

Le résultat de l'élection municipale partielle de Vitrolles confirme la progression inquiétante du Front national. Ce résultat symbolise l'échec d'une classe politique qui, à droite comme à gauche, n'a pas su renouveler l'idéologie républicaine traditionnelle fondée sur le mythe jacobin d'une justice sociale qui serait garantie par l'égalité de droit et un gouvernement uniforme.

Ce mythe est démenti chaque jour par la réalité des inégalités sociales et régionales qui se creusent et alimentent la désespérance chez les populations les moins intégrées. Ce mythe est démenti aussi par la réalité d'un racisme au quotidien qui se moque des cartes d'identité et qui frappe aussi bien le jeune Antillais, pourtant né Français et fils de Français, que le jeune Beur. L'égalité de droit que peut conférer la nationalité française s'avère inopérante quand la discrimination, toujours inavouée et sournoise, vous prive d'un emploi ou d'un logement pour délit de faciès ou vous vaut d'être contrôlé plus souvent qu'à votre tour.

Tant que la droite et la gauche n'en auront pas fini avec le mythe d'une France qui descend de Clovis ou de Vercingétorix, tant qu'elles feront chanter dans les meetings "Qu'un sang impur abreuve nos sillons...", le Front national continuera de grandir sur le fumier de l'ignorance et des préjugés.

Si le système politique français ne se réforme pas en profondeur et rapidement, le risque est grand de voir le FN devenir le catalyseur de toutes les contestations sociales et régionales. Nous constatons avec inquiétude que le FN, bien qu'ultra jacobin et violemment anti-autonomiste puisque partisans d'un pouvoir central fort et autoritaire, n'en a pas moins récupéré à son profit certaines frustrations nées de la marginalisation des identités régionales par le système politique et médiatique français. Le FN triture et dénature les identités régionales pour n'en retenir qu'une version folklorique, sans aucun contenu politique, à la manière des Barrès, Maurras et autres Pétain. Il n'empêche que ce phénomène devrait interpeller la classe politique dans son ensemble car il s'ajoute à une stratégie de récupération des problèmes sociaux et écologiques sans doute plus visibles.

La Provence et l'Alsace, où le FN obtient ses meilleurs scores, sont deux régions où le sentiment de perte d'identité est manifeste. Si certaines difficultés relationnelles avec les populations immigrées peuvent accentuer ce sentiment, elles ne constituent qu'un facteur d'explication secondaire comme le prouvent les scores élevés du FN dans certaines zones rurales, tout particulièrement en Alsace, où les immigrés sont quasiment absents.

En se présentant depuis quelques années comme le défenseur des identités provençale et alsacienne, ce qu'il n'est évidemment pas (*), le FN se distingue de la classe politique traditionnelle dont le discours sur l'égalité des citoyens devant la loi est contredit chaque jour par les faits et, par conséquent, tourne à vide.

Le régionalisme démocratique, qui poursuit le double objectif de faire reconnaître par l'État le pluralisme d'identités qui caractérise la France et de conjuguer autonomie politique pour chaque région et solidarité interrégionale, est une solution qui s'impose face au danger majeur que le FN fait peser sur les libertés fondamentales. La reconquête démocratique est à cette condition.

Christian GUYONVARC'H

(*) Le 25 octobre 1996 tous les groupes du conseil régional du Midi-Pyrénées ont adopté, au nom de la défense de l'occitan et des autres langues régionales, une motion demandant l'abrogation du décret 96-410 qui réserve aux seules publications en français l'attribution de l'aide de l'État destinée aux hebdomadaires régionaux... tous les groupes sauf celui du Front national dont les élus avaient quitté ostensiblement la salle avant le vote.

"Bretagne contre le fascisme"

Ras l'front

En janvier se réunissaient à Quimper les délégués des principaux collectifs bretons du réseau Ras l'front afin de coordonner leurs actions et d'échanger sur le thème de l'extrême-droite en Bretagne.

L'offensive du FN sur la Bretagne, qui d'après les récentes déclarations vont s'intensifier, nécessite une riposte d'envergure. Ras l'front se veut un outil qui par-delà les associations, les syndicats, les partis doit permettre d'organiser la contre-offensive

Identifier, déceler les infiltrations de l'extrême-droite analyser ses idées et leurs impacts en Bretagne, c'est ce que contribuera à faire le journal "Bretagne contre le fascisme" qui naîtra au printemps. Il devra permettre la circulation du maximum d'informations et souhaite donc des échanges réguliers avec les journaux bretons existants.

Dans cet esprit nous vous transmettons nos coordonnées et nous vous ferons parvenir les numéros à paraître.

Ras l'front Bretagne

Correspondances : Ras l'front 35 - BP 1655 - 35017 Rennes Cedex 02.

Après l'avis négatif du Conseil d'Etat sur l'utilisation des langues régionales dans la vie publique, deux solutions : amender la Constitution... ou quitter la France

La France s'honore-t-elle donc de figurer, aux côtés de la Grèce et de la Turquie, parmi les derniers États d'Europe qui refusent d'accorder un statut officiel à leurs langues régionales et minoritaires ? On est tenté de le croire après que le journal *Le Monde* ait rendu public l'avis du Conseil d'Etat sur la Charte du Conseil de l'Europe relative aux langues régionales ou minoritaires.

A l'heure de la construction européenne et de la mondialisation, nous considérons que l'indépendance nationale est un mythe qu'il faut dépasser en organisant de nouvelles solidarités aux niveaux appropriés. Cependant la position rétrograde de la France sur la question du pluralisme linguistique et culturel ne peut qu'accréditer la thèse selon laquelle seul le séparatisme pourrait redonner aux langues dites régionales et à ceux qui les pratiquent leur dignité. Que les incendiaires méditent sur leurs responsabilités...

Il appartient à ceux qui, en 1992, ont permis l'adoption du nouvel article 2 de la Constitution, c'est-à-dire la droite et le Parti socialiste confondus, de prendre l'initiative d'une nouvelle révision de la Constitution qui sortirait enfin les langues régionales ou minoritaires (yiddish, romani) du ghetto dans lequel les jacobins ont toujours voulu les enfermer. Pourquoi ce qui est devenu possible au Royaume Uni, en Italie ou en Espagne, après la mort de Franco, ne le serait-il pas en France ? Au nom de quel principe démocratique peut-on refuser à un Breton de s'exprimer en breton devant une assemblée locale bretonne, à un Occitan de s'exprimer en occitan dans un bureau de poste occitan ou à un Martiniquais de s'exprimer en créole devant un tribunal des Antilles ?

Le président Chirac s'est exprimé en faveur de la ratification de la charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et minoritaires, notamment lors d'une visite en Bretagne en mai dernier. Il peut, s'il en a la volonté, proposer au Parlement une nouvelle rédaction de l'article 2 de la Constitution qui, sans mettre en cause le caractère national de la langue française, reconnaîtrait la réalité du pluralisme linguistique de la République. La fédération Régions et Peuples solidaires va demander audience auprès du Président de la République, et pour rappeler la réalité contemporaine de nos langues, le fera sous la forme d'une lettre plurilingue.

Comuniqué de "Régions et Peuples Solidaires", 7/2/97

Rappel : Régions et Peuples Solidaires fédère les organisations suivantes : Union du peuple alsacien (UPA), Eusko Alkartasuna (Solidarité basque). Union démocratique bretonne (UDB), Frankiz-Breizh (Liberté Bretagne), Partit per Catalunya, Union du peuple corse (UPC), Parti occitan, Région-Provence, Rassemblement du peuple franc-comtois (RPFC), Mouvement Région Savoie, Parti fédéraliste de Flandre-Artois.

L'humanisme patronal fait rage

Bon job

Les esclavagistes nouveaux sont arrivés. Un lecteur nous a adressé cette petite annonce, repérée dans un gratuit morbihannais : **« Cherche employée de maison nourrie logée gratuitement. Après trois mois d'essai, possibilité de rémunération. »**

Et si les « employeurs » ne sont pas satisfaits, faudra-t'il qu'elle rembourse le gîte et le couvert ?

"L'Éducation Nationale, c'est ringard. Seuls les patrons, vers qui l'école doit s'ouvrir peuvent donner aux jeunes les moyens d'entrer sur le terrain concret de la vie active".

Vous êtes autorisés à chanter ce cantique nouveau. Avant le ramadan, pendant, après le carême et tout et tout.

Si vous ne le chantez pas vous-mêmes, vous l'aurez dans l'oreille 10 fois par semaine à la radio, 10 fois à la télé, 10 fois dans votre quotidien préféré...

Sauf que, une fois de plus, le C.N.P.F. refuse en février tout engagement en matière d'emploi, malgré l'insistance de J.C.

Sauf que, même quand ils entrent dans le jeu de la "large concertation qui prépare un partenariat étroit" (comme dit mon cheval) pour définir une formation "professionnalisante", ils se permettent n'importe quoi à l'occasion !

Exemple : en Bigoudénie, on mijote avec les patrons un B.E.P. orienté sur les métiers de l'eau. Les jeunes qui s'y engagent apprennent moins d'un an après qu'il s'agit d'une impasse !

Encore une "perf" des gestionnaires humanistes qui aiment tant les jeunes... Larbins, au mieux... comme l'indique ce commérage de "La Puce qui Renifle" ("Ouest-France", édition Lorient, le samedi 15/2).

Politique rurale et gouvernement : l'incohérence au pouvoir

Interdire la culture du maïs transgénique après en avoir autorisé, le 5 février, l'importation et la mise sur le marché. Présenter un projet de loi d'orientation agricole dont l'objectif affiché est d'établir un "contrat durable" entre les agriculteurs et le reste de la société après avoir créé un poste sur mesure de "commissaire à l'espace rural" pour le président du lobby des chasseurs intégristes et vice-président du Conseil régional d'Aquitaine, M. Goustat. Heureux celui qui trouvera une logique dans la politique rurale du gouvernement.

On devine plutôt qu'à la veille d'une année riche en élections, la droite ratisse large, multiplie les œillades et distribue les petits cadeaux.

Nous retiendrons d'abord que le gouvernement entend privilégier toujours les tenants d'un modèle agricole intensif qui, bien que prônant le libéralisme économique, n'en sont pas moins les principaux bénéficiaires des subventions de la Communauté européenne et des aides de l'État. On nous parle de l'excédent commercial généré par ce type d'agriculture et l'industrie agro-alimentaire mais que reste-t-il de cet excédent quand on a soustrait ce qu'il en coûte à la société en termes de subventions publiques, de suppressions d'emplois à la terre, d'investissements collectifs pour traiter les conséquences des pollutions et demain d'entretien des territoires ? C'est bien l'incohérence qui nous gouverne.

Comuniqué de "Régions et Peuples Solidaires", 13/2/97

Pour une Bretagne sans nucléaire, ni au Carnet, ni ailleurs

Le gouvernement Juppé, appuyé par la droite "paysdeloirienne" (Guichard et Dejoie), veut imposer aux Bretons une centrale nucléaire au Carnet (Basse-Loire).

La Bretagne est la seule région en France qui, depuis la construction de la centrale expérimentale de Brennilis (aujourd'hui désaffectée), a toujours refusé l'implantation de réacteurs nucléaires sur son sol et l'exploitation des gisements d'uranium (cf. les luttes de Berné au milieu des années 80). La mobilisation de 6.000 personnes à Nantes le 25 janvier (du jamais vu depuis les rassemblements historiques de Plogoff !) montre assez combien le pays nantais s'inscrit dans cette tradition de résistance populaire aux diktats du lobby nucléaire.

Parce que le projet de centrale nucléaire du Carnet concerne tous les Bretons, parce que l'avenir énergétique de la Bretagne passe par d'autres voies (centrales thermiques, énergies renouvelables et politique d'économie d'énergie), parce que la Bretagne peut devenir un exemple pour toute la France sur le chemin de la "dénucléarisation", l'UDB a décidé de lancer une campagne d'information et de mobilisation dans l'ensemble de la Bretagne. Premier objectif : mobiliser un maximum de Bretons sur le site du Carnet pour la manifestation internationale prévue en mai.

Communiqué UDB
(7/2/97)

LE CARNET : l'emploi et l'environnement

Le fait qu'EDF ne communique pas son projet n'empêche pas de réfléchir au type de développement proposé au Pays de Retz à travers une centrale très probablement nucléaire.

L'impact sur l'emploi peut être apprécié à partir des chiffres (sans doute maximalistes) annoncés par EDF pour le premier projet et à partir de l'analyse des centrales de la Loire et du Cotentin. Un tel chantier, sur 9 à 10 ans, dope le marché régional de l'emploi : pendant les 2 ans de plein régime, EDF promettait d'employer au Carnet 1.300 personnes des entreprises de la région sur un total de 2.000. Les entreprises du Pays de Retz seraient bien placées pour participer au marché, mais non sans risques : en effet, dans le Cotentin, les entreprises locales de BTP ont certes pris part aux travaux de La Hague mais, sur leur propre terrain, elles ont subi durement la concurrence des grands groupes qui cherchent à rentabiliser au maximum leurs équipes, notamment pendant les temps morts du grand chantier. *"Leur présence ébranle tout le marché local. Les offres, les prix, les délais, tout se modifie"* (P. Buléon, géographe, Université de Caen).

Pour le Pays de Retz, les perspectives d'emploi pendant la phase de construction de la centrale seraient donc réelles, mais limitées et mitigées.

A long terme ? Pour le fonctionnement des centrales, EDF puise dans son personnel qualifié, ceci à l'échelle nationale, et embauche peu à l'échelle locale. Elle recourt cependant à des entreprises locales pour l'entretien d'espaces verts ou de bureaux (50 à 60 emplois). En revanche, le personnel EDF de la centrale aurait généré 200 à 250 emplois de services, répartis sur Nantes et sur le Pays de Retz intérieur et littoral.

Au total, une alléchante taxe professionnelle et un impact réel mais limité sur l'emploi.

Limité parce que l'expérience montre que les centrales nucléaires sont implantées dans des zones peu habitées et n'y attirent pas des industries, malgré la réduction des tarifs d'électricité consentie aux communes riveraines. Il suffit de visiter les centrales de la Loire pour s'en persuader.

L'industrie moderne, qui nécessite de plus en plus de services, de recherche, de transports rapides, qui se soucie davantage de son image et donc préfère un environnement de qualité, ne pourrait qu'être pénalisée par une localisation sur un site isolé de grands réseaux de transport, loin des villes, et à proximité immédiate d'une centrale plutôt dévalorisante pour son image. Une centrale nucléaire au Carnet, facteur dissuasif pour de nouveaux investissements industriels sur l'estuaire ? La question mérite examen.

Autre question : l'impact à long terme d'une centrale nucléaire, incamouflable dans un pays assez plat, sur l'économie du Pays de Retz, qui vit de l'agriculture, de la transformation de ses produits et de la qualité de son environnement (bocage, littoral). Les 2 tours de 165 m de haut du premier projet, panache de vapeur en plus, auraient été bien visibles de la côte (à 15-20 km du site). Des retombées négatives sur le tourisme vert ou même littoral sont possibles, sinon probables, notamment du côté des touristes de l'Europe du Nord (selon l'enquête Panelsoft de 1988, 70 % des Britanniques interrogés ne reviendraient pas dans la région en cas de centrale nucléaire au Carnet).

Accepter une centrale nucléaire, c'est choisir un type de développement qui, au nom de l'emploi, sacrifie l'environnement et contrarie le développement local (et donc l'emploi futur) à partir des ressources propres à la région. De plus en plus les consommateurs, et donc le marché, exigeront des produits de qualité obtenus sans altérer l'environnement, dans le cadre d'un développement durable. C'est un formidable défi pour la Bretagne (et la Vendée), première région agricole de France, seconde pour le tourisme estival. Est-ce opportun de le rendre encore plus difficile en acceptant une centrale nucléaire au Carnet ou ailleurs ?

P.Y. LE RHUN (Saint-Herblain)

Re-naissance d'une section UDB dans le Nord-Finistère

L'Union Démocratique Bretonne avait disparu du paysage politique brestois et léonard depuis 1984, année de la scission entre le parti et sa fédération brestoise qui allait devenir Frankiz Breizh.

Les temps changent, les hommes aussi. Les adhérents de l'UDB éparpillés dans le Nord-Finistère ne disposaient plus de structure pour travailler ensemble et s'exprimer publiquement. Depuis plus d'un an, des contacts ont été repris pour se réunir et tenter de reconstituer une section locale ; au cours des différentes rencontres, une vingtaine de militants, dont de nouveaux adhérents, ont décidé de s'engager à nouveau dans la vie d'une section.

Le 10 janvier 1997, la Section de Brest et du Bas-Léon s'est officiellement constituée et s'est dotée d'un bureau. La presse locale en a rendu compte après une conférence de presse qui s'est tenue le 23 janvier. D'emblée, la section a pu s'exprimer sur les questions d'actualité qui concernent Brest et ses environs, à savoir essentiellement les conséquences du Plan MILLON sur le devenir des arsenaux. D'autres dossiers ont également fait l'objet de communiqués (projet municipal de fermeture de 14 écoles à Brest).

Le Bureau de la Section UDB de Brest et du Bas-Léon :

Responsable : Claude CABON

Secrétaire : Pol LE MEUR

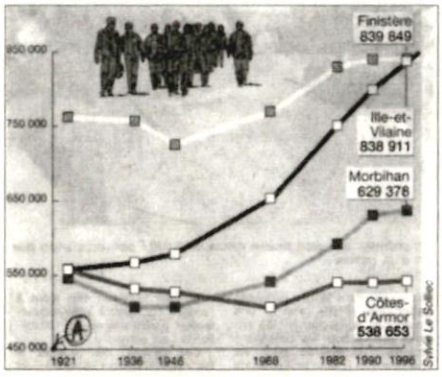
Trésorier : Femand KEROUREDAN

Contact : BP 710 - 29277 BREST Cedex

Tél. 02.98.49.67.93

La section accueille également des jeunes adhérents étudiant à l'Université de Brest, ce qui ouvre d'intéressantes perspectives de travail avec les jeunes en général (réunions-débats, relations avec les organisations syndicales ou culturelles, etc..).

Interrogée sur les relations UDB - Frankiz Breizh, incontournables à Brest, la section UDB a affirmé la grande convergence de point de vue et d'analyse de la situation politique locale et bretonne et son souhait de travailler en complémentarité et non en concurrence avec les élus de Frankiz Breizh à Brest et à la Communauté Urbaine. Les militants UDB, et en particulier ceux qui ont adhéré après 1984, sont déterminés à regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé pour faire progresser les idées communes aux deux mouvements.



Miracle breton, tu plafonnes ?

Quelques remarques sur ce document intéressant publié par "Ouest-France "(page 6 le 18/02) :

1) le point A étant éloigné de zéro, les variations sont amplifiées par le schéma,

2) seule l'Ille-et-Vilaine connaît une variation positive significative – par comparaison avec la progression globale de l'hexagone dans la période 46-82.

3) seule l'Ille-et-Vilaine bénéficie aujourd'hui encore d'une progression. Les 3 départements de la "pointe" bretonne stagnent – malgré la durée de vie prolongée. Autrement dit, il n'y a pas renouvellement de la population jeune à un niveau suffisant.

Encore un miracle à lourdes... conséquences.

Au fait, Rennes nous pompe ?

Aménagement et développement du territoire : un projet gouvernemental sans perspective d'avenir pour les régions

Le futur schéma national d'aménagement et de développement du territoire dont les grandes lignes viennent d'être dévoilées (*Les Échos* du 27.01.1997) semble s'inscrire dans la tradition bien jacobine du "diviser pour mieux régner". Si l'idée d'organiser une centaine d'agglomérations urbaines et de 400 à 500 "pays" en milieu rural paraît d'emblée sympathique, elle ne s'accompagne d'aucune réforme dans les structures existantes. Le mal français est là : **on crée de nouveau échelons administratifs sans jamais rien supprimer**, ce qui ne peut qu'alourdir la fiscalité locale et, en définitive, accentuer les inégalités entre les territoires au profit de l'Ile-de-France et des quelques agglomérations où l'État intervient comme premier investisseur (cf. les études du Groupe d'étude et de réflexion interrégional).

La fédération Régions et Peuples Solidaires se prononce en faveur d'une réforme radicale :

– suppression des départements et des conseils généraux avec transfert des compétences en matière d'infrastructures et d'éducation aux régions ;

– généralisation des syndicats d'agglomération et des "pays", financés par une taxe professionnelle unique, assise non plus sur la masse salariale et l'investissement productif mais sur la valeur ajoutée, avec pour compétences le développement économique, les transports locaux, la gestion des services sociaux et de santé, la sécurité civile, les infrastructures culturelles et sportives d'intérêt général, la collecte et le traitement des déchets ménagers. Ces syndicats d'agglomération et ces "pays" devraient être dotés d'une assemblée élue au suffrage universel et d'un conseil économique et social ;

– renforcement de l'échelon régional dans les principaux domaines qui commandent aujourd'hui le développement des territoires (éducation et formation, transports et télécommunications, environnement, culture et audiovisuel).

Une ou plusieurs régions pourraient se porter candidates comme "région expérimentale" pour échapper à l'inertie du projet gouvernemental. Ce faisant, elles rendraient service à tous ceux en France qui veulent en finir avec les méfaits du centralisme parisien.

Comuniqué de "Régions et Peuples Solidaires", 29/1/97

Lettre de la Présidence de la République à l'UDB

PARIS, le 31 janvier 1997

Cher Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu votre lettre dont il a pris connaissance avec attention. Il m'a confié le soin de vous répondre.

Monsieur Jacques Chirac comprend très bien le prix qu'aurait revêtu pour Lorient l'implantation du Musée de la Marine sur le site de l'ancienne base des sous-marins. D'autres villes ont d'ailleurs posé leur candidature pour accueillir ce Musée, qui toutes présentaient des qualités indéniables.

Ainsi que vous le savez, mission a été confiée à Monsieur Jean-François Deniau par le Ministre de la Défense, Monsieur Charles Millon, de réfléchir aux différentes implantations possibles pour le Musée de la Marine.

Monsieur Jean-François Deniau, à qui les responsables du musée avaient fait part de leur souhait que cet établissement reste dans la capitale, n'a pas cru devoir donner suite aux candidatures des villes de provinces.

C'est pourquoi les sites qu'il a retenus pour l'installation future du Musée de la Marine sont tous à Paris.

Telles sont les précisions que je tenais à porter à votre connaissance.

En vous priant d'excuser le retard avec lequel vous recevez cette lettre, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Annie LHERITIER

Réponse à la réponse de J. Chirac

Monsieur le Président,

Dans une lettre datée du 31 janvier, votre chef de cabinet, Madame Anne Lhéritier, à qui vous aviez confié le soin de nous répondre, nous explique qu'après que vous ayez décidé personnellement de déménager les collections du Musée de la Marine, il revenait à Monsieur Jean-François Deniau de choisir le nouveau site qui devra les accueillir.

C'est une explication que nous ne pouvons pas accepter. Nous pouvons d'autant moins l'accepter que la question qui est posée aujourd'hui n'est plus de déménager les collections d'une musée existant, en l'occurrence le Musée de la Marine, mais de créer un nouvel équipement culturel que vous avez nommé vous-même Musée de l'Aventure Maritime et à propos duquel vous déclariez, le 22 novembre dernier, qu'il devrait devenir "le lieu de l'aventure maritime en général".

Nous permettrez-vous de vous rappeler, Monsieur le Président, que l'installation de ce nouvel équipement à Paris irait à l'encontre de votre projet électoral intitulé "La France pour tous". A la veille de l'élection présidentielle vous y écriviez à propos des grands travaux et de la politique culturelle : "Les projets d'envergure ont encore leur place, mais pas à Paris". Comme nous ne doutons pas que dans votre esprit le futur Musée de l'Aventure Maritime ne puisse être autre chose qu'un "projet d'envergure", comme nous ne doutons pas davantage de votre détermination à traduire dans les faits les engagements que vous avez pris devant les citoyens, nous vous demandons de bien vouloir réétudier la candidature des villes de Lorient et de Brest en toute objectivité.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Christian Guyonvarc'h
Responsable des affaires extérieurs et porte-parole de l'UDB.
Le 14/2/1997

Les occitans et le "prestige" maritime...

Le SOE (Syndicat Occitan de l'Éducation) tient à apporter son soutien à la proposition de plusieurs élus bretons de déménager les collections du musée de la marine actuellement installé à Paris, vers la ville de Brest.

La France souffre de son hypercentralisation dans tous les domaines et continue pourtant à traiter de façon très privilégiée la seule région parisienne dans l'attribution de crédits culturels. Ce genre d'anomalie n'existe pas dans les pays européens voisins du nôtre.

Le SOE tient également à protester contre les propos de certaines personnalités parisiennes qui s'opposent au transfert d'un grand musée national hors de la région Ile-de-France pour des raisons de "prestige". De telles remarques constituent une insulte envers les 80% de Français qui vivent en dehors de cette région.

5/2/97

C'est clair et NET

"Les Français sont jacobins, cartésiens, centralisateurs, c'est tout le contraire du réseau".

Ce diagnostique est de Joël de Rosnay, le directeur de la stratégie à la Cité des sciences et de l'industrie.

C'est dans les colonnes de Libération-cahier multimédia- du vendredi 7 février 1997, que Joël de Rosnay a tenté d'expliquer pourquoi la France fait figure d'incorrigible réfractaire à la "société de l'information". Le classement des 49 premiers pays pour la mise en réseau, réalisé par le Forum économique et mondial, démontre que le pays qui a inventé le Minitel se retrouve à la 20e place.

D'autre part, et ceci n'engage que moi, la diabolisation excessive d'Internet n'est sans doute pas étrangère à ces résultats. On le sait bien, même virtuelle, la Démocratie n'a jamais été un proche "cousin" du jacobinisme...

F.K.

Bretons inculpés pour avoir hébergé des réfugiés politiques basques

Objet : **Motion d'An Nerzh Nevez**

Les élus d'An Nerzh Nevez restent vigilants sur les menaces qui pèsent sur leurs compatriotes inculpés.

Ils rappellent que la Bretagne a toujours été, est et reste une terre d'asile.

Ils ne comprendraient pas qu'un nouveau procès vienne criminaliser cet élémentaire respect des Droits de l'Homme.

Le procès qui se prépare est une nouvelle violence faite aux Bretons et à la fraternité entre les peuples.

Adoptée à l'unanimité au cours de l'Assemblée générale du 31/1/1997

N.B. L'association An Nerzh Nevez regroupe une centaine d'élus du Finistère, toutes tendances confondues, militant pour la langue et la culture bretonne. Elle est présidée par Ronan Leprohon, adjoint au maire de Brest.

BREST FACE À SON AVENIR (SUITE & FIN)

BREST DEBOUT EN MARCHE VERS BREST - ÉGALITÉ

Ces propositions ne se veulent pas réductibles d'un simple cahier revendicatif. Elles s'enracinent dans l'expérience accumulée des populations brestoises et s'appuient résolument sur les orientations de la Collectivité communautaire. Elles affichent l'ambition de les inscrire dans la perspective d'un autre modèle de développement. A l'étape actuelle les brestois démontrent massivement qu'ils ne supportent pas les décisions gouvernementales qui videraient la région de sa jeunesse et de ses travailleurs. Au centre des préoccupations de tous, l'arsenal, son avenir, celui du tissu industriel... l'emploi ! Cette donnée est essentielle. Elle crée, à Brest, une situation nouvelle. Elle place au cœur du mouvement les salariés, la jeunesse, la nécessité de solutions concrètes immédiates elles-mêmes reliées à un grand projet novateur pour Brest. L'État n'est donc pas libéré de ses responsabilités, bien au contraire. La mutation de Brest Atomic Base en Grand Centre International des métiers de la mer est un bel horizon. Il ne peut qu'encourager les Brestois à chercher et à emprunter les chemins du changement pour avancer, d'un pas mieux assuré, avec toutes et tous, vers Brest-Égalité. Égalité, pour toutes et tous, devant le Droit au Travail, les Droits Sociaux et Démocratiques, le Droit à la Paix et au Devoir de Solidarité Internationale.

Per Jackez Hélias, lui, aurait simplement ajouté :

"Sans hier et ***sans demain****, aujourd'hui ne vaut rien."*

"Heb deh hag heb warhoas
Hirio ne dalr ket c'hoaz."

Louis AMINOT

Ancien technicien de l'arsenal – Vice-président de la Communauté Urbaine de Brest – Diplômé du GIPRI (Institut International de Recherche pour la Paix à Genève) – Vice-président de l'Université Européenne de la Paix.

PROGRAMME D'ACTION de la Communauté Urbaine de BREST

La forte dépendance de Brest aux activités de Défense et la fragilité de son économie qui en découle face aux évolutions de ce secteur a été prise en compte dans les programmes européens.

☛ La Communauté Urbaine a été retenue en 1992 dans le cadre d'un appel à projet du programme européen PERIFRA. La proposition comportait deux volets :

– *Un volet d'actions matérielles.*

1. La création de la Maison du Technopôle Brest-Iroise, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (C.G.E.I.)

2. La construction d'un hameau d'entreprises sur le site du Technopôle afin de faciliter l'accueil et le développement d'entreprises innovantes.

– *Un volet d'actions immatérielles et en particulier l'appui à des programmes fédérateurs recherche-développement :* dans le domaine de l'océanographie le programme RAVEL (Réseau Automatique de Veille de l'Environnement Littoral), dans le domaine agro-alimentaire ce fut le programme QUASA (Qualité et Sécurité Alimentaire).

☛ En 1991, la Ville de Brest avec ses villes jumelées portuaires Plymouth, Tarente et Cadix a engagé avec l'aide du programme d'échanges d'expériences SAPIC (article 10 du Feder) une réflexion sur leurs situations économiques et sociales, et leurs démarches de développement. Depuis, un véritable réseau européen de coopération a été mis en place, **la Conférence Permanente de coopération européenne des villes portuaires périphériques**. La ville de Brest a été désignée lauréat du prix de coopération européenne pour cette initiative par le CRIDEL. Les partenaires mènent régulièrement une coopération active et des projets dans le cadre de programmes européens avec d'autres villes : Kiel, Porto, Don Laoghaire, Constantza.

☛ Depuis 1994, le bassin d'emploi de Brest est éligible aux Fonds Structurels Européens du programme Objectif 2 de reconversion industrielle. Ce programme se déroule en deux phases 1994-1996 - et 1997. Durant la première phase en cours d'achèvement, l'Union Européenne a apporté 180 MF qui viennent renforcer les programmes et actions par ailleurs inscrites au Contrat de Plan État-Région, plan régional et dispositifs locaux afin d'aider à la diversification économique de la zone.

Les actions s'inscrivent dans cinq axes :

A - Mobiliser les entreprises pour l'emploi
B - Valoriser le potentiel de recherche, de développement de formation.
C - Accompagner la modernisation des sites portuaires.
D - Valoriser les atouts de la Bretagne en matière touristique.
E - Améliorer l'attractivité des territoires.

Parmi les effets principaux nous pouvons citer :

– Une amélioration sensible du dispositif d'aide aux entreprises.

– Le renforcement du Technopôle Brest-Iroise, du dispositif de formation, de recherche et d'innovation.

– La modernisation des équipements portuaires au service des entreprises régionales.

– Le développement d'un pôle touristique et culturel lié à la Mer (projet OCEANOPOLIS)

Depuis 1994, la zone de Brest est également éligible au programme d'Initiative KONVER qui permettra de renforcer les actions de formation, d'innovation technologique, de développement d'activités nouvelles avec un volet de coopération européenne avec les villes portuaires de Plymouth, Kiel... Pour la phase II, 1997 - 1999 du programme Objectif 2, une augmentation sensible des crédits européens est prévue : 239,50 MF. Cette augmentation résulte de la prise en compte des restructurations de la Défense par l'Union Européenne au niveau national et régional. Le futur programme reprendra les cinq axes de la première phase et un axe F spécifique aux restructurations de la défense.

Source documentaire : la Communauté Urbaine de Brest.

RACISME

On n'aura même pas eu la patience d'attendre que soit passé le siècle des plus tragiques barbaries pour mettre à nouveau le doigt dans l'infernal engrenage que meut la *bête immonde*. Le racisme cesse d'être rampant pour s'afficher ouvertement, sans honte ni fard. Les travaux scientifiques sur l'unité fondamentale de la race humaine n'y changeront rien tant le ressort du racisme est irrationnel, anti-scientifique. Les leçons de l'Histoire ne sont d'aucun secours tant la pédagogie n'est plus de mise lorsque triomphe l'inculture.

LE VOCABLE DÉTOURNÉ

D'où vient le racisme ? Voilà bien une question complexe. Albert Memmi, un philosophe qui sait de quoi il parle pour avoir rencontré le racisme, l'explique par la peur de l'Autre qui est *différent* de soi (1). Pourtant, si pertinent que puisse être le concept d'*hétérophobie* forgé par Memmi, il nous faut inévitablement parler de l'un des plus grands détournements de sens que l'histoire des hommes, déjà fort longue, ait eu à connaître.

De très longue date, le mot racisme faisait référence, étymologiquement, aux notions de famille, de lignée, de clan, soit autant de catégories de nature profondément sociale, et uniquement sociale. C'est au dix-neuvième siècle que des savants, en toute bonne foi et conscience, crurent devoir faire progresser la science en substituant à la race humaine *des races* caractérisées et distinguées de manière biologique. Le crime, involontaire sans doute, était commis là. Car d'autres, plus tard, beaucoup moins innocents, n'auront de cesse de cultiver le germe initial, pour le malheur de l'Humanité. C'est bien par l'émergence d'idées neuves, séduisantes à l'époque, réfutées depuis par les meilleurs généticiens, que le dix-neuvième siècle préparait et annonçait les horreurs du siècle suivant.

Aujourd'hui, le discours raciste n'a plus besoin de s'appuyer sur de pseudo différences biologiques pour chercher sa légitimité dans le corps social. Et c'est dommage. S'il n'en était qu'ainsi, il serait relativement aisé de lutter contre un fléau reposant sur le saugrenu. Non, il y a pire : désormais le raciste prend appui, pour justifier l'agression de l'Autre – physiquement ou moralement – sur des différences d'ordre essentiellement culturel.

En fait, quelles que soient les justifications qu'il cherche – et finit par trouver – le raciste est *a priori* prêt à entendre les discours les plus ineptes. Par exemple, aura pu se délecter à l'envie des paroles prononcées par Bruno Mégret lors d'un colloque sur l'écologie : "*Pourquoi se battre pour la préservation des espèces animales et accepter, dans le même temps, le principe de disparition des races humaines par métissage généralisé ? (...) Nous ne voulons pas être les mammouths ou les pandas de l'espèce humaine !*" (2) Sans commentaires !

L'OUBLI DE L'HISTOIRE

Et pourtant, on devrait se souvenir où conduisent des propos aussi insensés. On l'a oublié, en l'espace de quelques décennies. Qui osera nier, devant l'éclatante vérité de l'Histoire, que l'holocauste fut patiemment annoncé par la lente et inéluctable préparation des esprits. Oui, partout en Europe, bien avant *la solution finale*, régnait l'antisémitisme, la haine du juif aux doigts crochus et accapareur des richesses, et finalement responsable de tous les maux de la société. Avant le passage à l'acte de tuer l'Autre qui diffère de vous, il y a toujours la germination dans les têtes de la nécessité d'exclure cet Autre. Avant d'être physique, la destruction est d'abord morale.

On a tout écrit sur cette barbarie. On a tout lu de cette sinistre entreprise, de cette industrialisation de la mort. Qui a lu "*Si c'est un homme*" de Primo Levi ne peut sortir indemne de ce témoignage au-delà du témoignage, lui-même n'en sortant que par le suicide des décennies de souffrance plus tard. On croyait avoir tout dit, tout compris, pour l'éternité. Mais, un jour, malgré tous ces efforts pour comprendre, les négationnistes sont arrivés. Ces malades en liberté de parole, bons à n'être qu'enfermés mais libres au nom du sacro-saint droit d'expression, nous affirmèrent que "*à Auschwitz on n'a gazé que les poux*". (3)

De nouveau, le discours sur la prétendue inégalité des races fleurit ça et là. Dans les bibliothèques de Toulon, Orange, Marignane – et maintenant Vitrolles –, Drieu la Rochelle a chassé Primo Levi, Céline attend peut-être que "*Le voyage au bout de la nuit*", son chef-d'œuvre, soit enfin rejoint par "*Bagatelle pour un massacre*", son immonde contribution à l'antisémitisme français. On commence à faire barrage aux cultures venant du lointain, pourtant si riches de connaissance des autres, pour se limiter aux cultures locales, porteuses, dans leur exclusivité, de repli communautaire. Partout, l'Etranger est montré du doigt, ses intentions déformées, sa culture caricaturée. De nouveau, on prépare les esprits.

Le racisme a aussi ses prolongements les plus inattendus dont on pourrait rire si l'on parvenait à ignorer ce qu'ils nous révèlent de la maladie de nos sociétés. Ainsi, un animateur d'émission de variétés, très connu, nous a affirmé, lors de la présentation d'un film tourné avec des lions, que "les lions sont français." Depuis quelques temps, la connerie aussi est française !

Yann FIÉVET

(1) Albert Memmi, *Le racisme*, Folio actuel, édition revue 1995.
(2) *Le Monde* du 5 novembre 1991.
(3) Selon la terrible phrase du lugubre Darquier de Pellepoix.

POBL VREIZH

- **Kernigelled ar goañv**

- **Burzhud pe digareziou er Morbihan**

Kernigelled ar goañv

gant Fañch Treger

Pevare rann ha tregont :
Ar goañv o tremen warnomp

AMZER AR C'HERNIGELLED

Goañv garv war Vreizh er bloazman ; evit an dud hag evit al loened. Bagadoù kernigelled war ar parkeier a-hed an hent bras. Evned sonn o c'huchenn hag a vale a-dreuz hag a-hed a gammedoù hir, evel laboused – skasek ma 'z int, da glask greun, buzhug pe breñved. N'eo ket aes tostaat dioute nag evit o chaseal – met n'am eus ket c'hoant d'hen ober daoust ma vez lâret ez int mat da zebriñ – na zoken evit o luc'hskeudenniñ.

Koulskoude ma c'heller tostaat dioute a-drugarez d'ur c'hleuz manet dre zegouezh war-lerc'h un tourter leun e gof e tizoloer evned



kaer-meurbet gant o c'hein glas-gwer, askedoù kouevr warnañ, o bruched du, o c'hof gwenn, o divaskell du gant begoù gwenn hag evel-just o c'hupenn hir war o fenn. War nij eo aes kenañ anevezout an evned-mañ dre ma 'z eo ront beg o diwaskell, du ha gwenn dindan.

Pa savont diwar an douar e reont gant o diwaskell trouz pounner ur wenterez. Alese e teu o anv e galleg : vanneaux. N'eo ket seblant vat gwelet anezhe o tegouezhout re abred en hor broioù, seblant ur goañv kalet ne lâran ket.

LETANIOU AN EVNED MARNAONEK

Goañv kri(z)
Dent Genver lemm
Ouzh toenn
Ar marchosi

– Roit deomp hor bara pemdeziek
A asped an evned naonek
– Rak n'omp ket evit e glask
A lavar an drask
– Un tamm bara amann
Eme ar golvan
– Gant kalz a vinvig
A gendalc'h ar big
– Kreun d'am beg
Eme ar borzevelleg
– Un tamm druzoni
A c'houlenn an dridi
– Hag ur piñsad holen
Eme ar rujodenn
– Ur vozad bloneg
Eme ar meleneg
– E-barzh ur c'hwezhigell
Eme an durzhunell
– 'M eus ket a-walc'h
A c'hwitell ar voualc'h
– Dont a rin da goan
Eme al laouenan
– Amañ e rin ma ran
A goag ar vran
– Amañ emañ ma c'hanastell
A c'hrougous an durzhunell
– Ur sal-debriñ digor
A biwik ar pabor
– Gant kalz a voued
Eme ar vran-loued
– Un tamm silzig
Eme ar pintig
– He me ivez
Eme ar beufig
– Poazhet war ar glaou
Eme ar penn-glaou
– War ar glaou-tan
Eme al laouenan
– War ar glaou ruz
Eme ar voc'hruz
– Erru on skuizh gant o kaoz
Eme an drask-saoz
– Deomp da gousket
A ragach ar piked
– It kuit
Eme ar milc'hwid
– Serr-noz 'zo din
– Serr-noz 'zo dit
Met an noz 'zo din
Ken 'arc'hoazh
Eme ar gaouenn-gazh

Burzhud pe digareziou er Morbihan

E bodadeg Kuzul Meur ar Morbihan dalc'het e dibenn miz genver 1997 zo bet tro da glevout diskleriadurioù souezhuz rak divoaz ha zoken a-enep doareoù d'ober ar vodadeg-se. P. Nevanen, Maer Pont Skorf, a lavar kement postadur er sevenadur breizh a vag an obererezh armerzhel hag al label breizh a ro d'an embregezhioù an tu da werhañ aesoc'h o froduioù. J.C Cavaille, Maer Noal-Pondi, a wel er sevenadur breizh un distro d'ar gwrizhiennoù, da lavarout eo, d'an talvoudegezhioù. E geneil A. Kergueris, Maer koz Plouhineg a-du gantañ, a lak a-wel dale ar Morbihan e-keñver panelloù arhentañ divyezhek. S. Moelo, eus Silflag, a sonj ez eo sevenadur breizh ur benveg evit kenvernañ? An holl diskleradurioù birvilh-se a gas an daneveller M. Nael, Maer koz an Aire, da ginnig d'ar C'huzul Meur gwelout ur wech all holl e oberioù war an dachenn-se.

Ma 'z eo plijus da glevout an diskleradurioù-se souezhuz int digant kuzulierien n'o deus graet netra, pe ken nebeut evit al lodenn vrasañ eus anezho, evit sevenadur breizh nag er C'huzul Meur nag en o c'humun e lec'h emaint ar Maer alies. Pa'z eo graet roll oberioù ar C'huzul Meur evit ar sevenadur breizh, ne c'hellont lakaat en-araok nemet skoazelloù bennak roet d'ar skolioù divyezhek ha d'ar c'hevredigezhioù sevenadurel an hollad n'eo nemet degadoù bennak a vilieroù a lurioù.

Goude prederi n'eo ket an diskleradurioù-se ken souezhuz eget se. Dont a ra an dilennidi d'ober stad eus oberiantiz bras ar c'hevredigezhioù sevenadurel breizh. Ne dremem ket un deiz hep ma vez kemennet gant ar c'hazetennoù festoù-noz, festoù-deiz, kentelioù brezhoneg, kentelioù istor Breih, digoradur ur c'hlas divyezhek. Morse ez eus bet kement a ganerien el lazioù-kanan, a sonerien er bagadoù. Danset eo gant sonerezh breizh er bouestoù noz. Pladennoù a vez gwerzhet mat ha Dan Ar Bras a gan e brezhoneg er c'hentrivadeg Eurovision.

Ul lore hag ur galonegezh eo an diskleriadurioù-se evit an holl re, abaoe hir amzer evit lod anezho, a zifenn ar sevenadur breizh hag ar brezhoneg. Neaozh e-tro an dilennadegoù daoust ha n'eo ket un digarez da lavarout e zudi evit sevenadur breizh abenn serriñ mouezhioù kizidig ouzh an dañvez-se ha pouezusoc'h pouezusañ ? Ar respont gwellañ a zo votin evit ar strolladoù breizh, o emsaverien a zifenn abaoe hir amzer hag a-unvouezh pobl vreizh (piv a anavez anezhan ?) en enep kaer da kalz a re all a ra promesaoù evit o strollad kreizenner hag, ur wech dilennet, a vent minorelaet ha dic'houest da sevenin anezho. Pa vezo dastumet gant ur strollad politikel breizhat 5% eus ar mouezhioù d'an dilennadegoù rann-vro pe kannaded e kemmo ur bern traoù evit Breizh. Gan 10%... Seul vui kreñvoc'h e vo ar mouezherezh breizh seul vui e vo graet promesaoù gant ar strolladoù al ha muioc'h c'hoazh e vo ret reiñ e vouezh d'ar strolladoù breizhat. Ar gwarantaj gwellañ eo evit kas an traoù da benn, ar mouezherezh talvoudusoc'h eo. An araokourien a zibabo an UDB. En ur c'hortoz e c'hellont emezelañ ha rein dezhi ur skoazell arch'ant. Tremen a ra dazont sevenadur breizh dre ma vo anezhi war an dachenn politikel. Gant ur strollad breizh emañ an diskoulm, doc'h m'o de nerzh da gendrec'hiñ, da stourman ha da zastum moneiz.

Morvan Jikel

Setu amañ un toullad menozhioù evit Leshañvin ar Breizhad hag a ra mezh da holl ar Vretoned : LE PEN. Deoc'h c'hwi da zibab an hini (pe ar re) a vo kavet gwellañ.

J.C.

Pen fall
Pen : fall penn
pen foll
pennfollet eo
Pen ? pen du
pen ? nann ! reor !
penn dreñv
pennaskomp Le pen
Le pen : an diaoul du
pen avel
pen bihan
pen bouc'h
pen bouzar
pen buoc'h
pen brizh
penn gaouiad
penn garz
penn gwen
penn gouez
penn kleuz
penn koat
penn kollet
penn follet
penn mezv
penn naer
penn eskern
penn an anaon
penn tew
penn tousseg
penn adreñv
penn bazh
penn kazh
penn maout
penn marv
penn ouc'h
penn traon
penn tourc'h

Kernigelled ar goañv *(heul)*

GOURIO AR GOUELAN

Emaomp e miz Genver. Yen ha sklaer eo an amzer hag hanter deuzet an erc'h. Evel kustum emañ Pierig, ur pesketaer kozh war e leve, harp ouzh mogerenn ar porzh-mor o sellet er pellder hag o redek e selloù war-lerc'h e sorc'hennoù. Kit da ouzout da belec'h e kas ar re-mañ anezhañ bemdez evel-se !

A greiz-holl eo sachet e evezh gant trouz ur gouelan bras o ruilhal bili war an draezhenn nepell dioutañ. A-benn ur pennad, graet gantañ e zibab e nij an evn-nor diwar an draezhenn, ur vilienn gantañ en e veg.

Neuze en em lak da droidellañ a-us d'ur bern kerreg un tamm pelloc'h. Plijus tre eo sellout ouzh nijadenn ar gouelini. N'eus netra gwevnoc'h na mistroc'h ! Ha setu e ya selloù ar pesketaer da heul nijadenn al labous-mor.

A-benn ur pennad e lez hemañ e vilienn da gouezhañ war ar c'herreg eus un dek metrad bennak a-uhelder hag en em lak da grial : "Gourio, Gourio..."

Kenkent e tiskenn war ar garreg hag en em lak da veketa buan ha buan un dra bennak. N'eo ket bet ret d'ar pesketaer klask e-pad pell amzer a-raok gwelet gant souezh e oa ar gouelan bras o tebriñ a galon vat ar brennig a oa o paouez terriñ dezhe o c'hrogen galet gant ur vilienn taolet eus an oabl.

(Da vezañ kendalc'het)

BREST WAR SAV !

UN ENDRO NEVEZ

1) Chom a raio ar Morlu e Brest.

Ezhomm a zo bet eus un nebeud bloavezhioù evit ar Stad da vuzuliañ efedoù diskar moger Verlin e 1989 ha dibenn ar Brezel Yen. Emañ bremañ o reiñ lusk d'ar reformoù goulennet gant an endro etrebroadel nevez. Lakaet eo bet e-gizse da ginnig ober rud a-vicher eus ar braz eus ar soudarded. Echu e vo dizale gant ar c'hoñje. Emañ ivez ar Morlu Broadel o c'houzañv efedoù ar reformoù-se. Anat e teu emeur o prientiñ ar Morlu European a zo da vezañ savet e derou ar c'hantved a zeu. Morlu bro C'hall a vo en e stumm nevez ur bempvedenn nebeutoc'h a vatimantoù . Peadra a zo da gompren koulskoude e chomo ar Morlu e Brest, warlerc'h bezañ kuitaet an Oriant, rak bez eo Brest, evel Plymouth e Breizh Veur, ur porzh eus ar pouezusañ evlt difenn harzoù Mor Breizh.

Ret eo d'ar Morlu paeañ ur feurm ! Un dra a zo re wir e Brest : Chom a ra ar Morlu hep kemerout perzh e dispignoù an ekipamantoù stroll. N'eo ket ar Morlu un embregerezh evel ar re all. Ne vez ket paeet gantañ tailhoù-lec'h endra ma vez koulskoud o lakaat ar c'humuniezhoù-lec'h d'ober dispignoù : hentoù, skolioù... Goulenn a ra neuze UDB e vefe paeet gant ar Stad ur feurm d'ar c'humuni -ezhoù-lec'h evit reiñ tu dezho da daliñ ouzh an dispignoù graet abalamour d'ar Morlu.

2) DCN : Ar sevel batimantoù nevez tonket da vont da get ?

An DCN a zo fiziet enni div gefridi : Kempenn ar batimantou ha sevel reoù nevez.

Mont a ra ar c'hempenn batimantoù d'ober war-dro 60 % eus steuñv labour an DCN. N'eus ket anv da baouez gant ur gefridi-se ha chom a raio lusk ganti daoust ma vo nebeutoc'h a eurvezhioù labour (seul nebeutoc'h m'emañ an nerzh produiñ o tont efedusoc'h efedusañ) evit an DCN hag an embregerezhioù eiltretañ dre ma vo digresket niver ar batimantoù hag al listrispluj. Emañ hiziv kudenn ar sevel batimantoù nevez o kinnig lakaat Brest dindan ar bec'h. Moret e vo dizale ar Chnrles De Gaulle hag ar Sirocco hag embannet ez eus bet ul lezenn steuñviñ evit al Lu a laka da gompren ne vo ket batimantoù nevez da sevel e-pad meur a vloaz.

N'eus ket koulskoude da zisoñjal stad wirion en traoù evel ma ra ar Gambr a Genwerzh pa vez o kinnig prestañ peadra da baeañ labourioù sevel TCDoù nevez. N'eus ket da sevel listri didalvez pa vez echu gant an enebiezh etre ar C'hornôg hag ar Reter. Ha tu'zo da zerc'hel er vro tri chanter sevel bigi bras, unan prevez gant Chanter ar Meurvor Atlant e Sant Nazer ha reoù publik en Oriant hag e Brest gant an DCN ?

Al Liesaat

Kinnig a ra UDB implij koll lusk ar steuñv labour evit lakast an DCN da liesaat he c'hefridiou hag evit reiñ nerzh d'ar c'henlabour etrezi hag embregerezhioù diazad ekonomikel Brest. Diskouez a ra donedigezh ur c'hastell-petrola e Brest ez eo ar porzh eviti.

3) Pouez ar gennad Stad.

Brest a zo bet atav ur gêr tud o labourat evit ar Stad. Ar gennad Stad a zo kreñs enni. Ouzhpenn 40 % eus ar postoù labour a zo postoù labour. Stad e zonenn labour Brest. Var an dek implijer bras a zo e bro Vrest, ez eus seizh Ergennad Stad. Kreñv eo tachenn ekonomikel al Lu e Brest. Gant e c'hoproù hag e retredoù ez a ar Morlu d'ober ouzhpenn ar c'hard eus korvoderioù diskleriet bro Vrest.

4) Ur gennad prevez o tastum lask.

Kreskiñ a ra niver ar postoù labour prevez abaoe 1988 met n'eo ket heñvel stad an traoù evit an holl embregerezhioù. Peadra a zo da vezañ nec'het gant sTad Thomson, un embregerezh stag penn da bennl ouzh kreizennoù divizout diavaez. Kollet ez eus bet ganti forzh postoù labour abaoe he digreizennadur e Brest. Gwelloc'h e vez an traoù gant Alcatel.

Lusk a zo gant ar c'hompagnunezhoù Meunier ha Le Calvez ha kreskiñ a ra pouez ha nerzh ekonomikel ar gennad koperativel (Kompagnunezhoù Coopagri hag Even).

5) Stad ar frammoù politikel : Krouidigezh bro Vrest.

E-pad pell ez eus bet un troc'h etre Brest hag he c'heinvro. Emañ bremañ o skoulmañ darempredoù ekonomikel krenv gant bro Leon. Peadra a zo da soñjel e vo degaset ul lusk ekonomikel nevez gant kevredigezh bro Vrest o lakaat Brest hag ar c'humunioù tro-war-dro da genlabourat. Dre en em glevout an hini eo e vo eviti er XXI kantved, kumuniezh kêr Vres hag ar peder c'humuniezh kumunioù a zo en he c'heinvro. Ret eo d'ar Vretoned kas da get o spered parrez evit deskiñ prederiañ asambles diwar-benn dazont ar broioù emaint o chom hag o labourat enno.

MILLON, DIGOLLOU GWIRION

Setu al lugan a ginnig UDB er stourm evit dazont Brest.

1) Kefridi ar Stad.

A-bouez eo kefridi ar Stad evit ar pezh a sell ouzh ar c'henskoazell. N'eus nemeti evit lakaat ar re.greñvañ dre zastum o zailhoù, da harpañ ar re.ezhommekañ da daliñ outi.

N'eus nemeti, ivez, evit lakaat ar rannvroioù d'en em sikour an eil eben, dre ober gant ar c'hontradoù steuñviñ, aozadur an diriegezh ha lodennadur an arc'hant.

Red eo neuze diskoulmañ ar c'hudennoù digaset gant he divizoù war an tachennoù ekonomikel.

2) Afer feukus mirdi ar morlu.

An hini gentañ eo bet UDB oc'h embann e-kerz an hañv edo prezidant ar Republik gant ar soñj dilojañ Mirdi ar Morlu eus an Trocadero evit lakaat anezhañ e batis Mirdi Harzoù an Henbobloù. Kerkent ez eus bet goulennet gant UDB e vefe lakaet ar mirdi-se war an aod evel ma vez re ar broioù all.

Tuet o deus dilennidi ar vro ganeomp war an dachenn-se. Klasket ez eus bet gant kêr Vrest hag hini an Oriant broudañ ar Stad da zibab o zaou borzh evit ar mirdi-se. Siwazh e oa darev morgazh Pariz da noazhout adarre hag anat e teu bremañ e chomo Mirdi ar Morlu e Pariz.

3) Goulennont groñs digolloù gwirion.

Digolloù gwirion a rank bezañ kinnlget da Vrest. Ober a ra ar Stad skouarn vouzar ouzh tud ar vro. Dipitet eo bet hon dilennidi gant disoc'h o emgav gant Jacques Chirac. Ne vo nemet dre stourm a-gevret e teuio a-benn tud bro Vrest, an dilennidi hag an nerzhioù oberiant da lakaat ar Stad da bourchas deomp digolloù gwirion.

An digolloù-se a ranko reiñ tu da Vrest da zerc'hel he fouez war tachenn ar mor. Tu a vefe, da skouer, da zigreizennañ sez Ifremer enni evel ma vez goulennet abaoe pell ha kement karg sevenet gant ar Stat war an dachenn-se.

DONT A-BENN DA LIESAAT

1) Ul liesaat dija war ar stern.

Kroget ez eus bet dija gant kumuniezh kêr Vrest da liesaat he diazez ekonomikel. Emañ kresk UBO, krouidigezh ISEB, lusk kreñv teknopol Brest Iroise o pourchas ul lotenn eus an nerzh a zo ezhomm evit lakaat Brest da zisteraat al liamm a zo etrezi hag ar Morlu.

2) Da genderc'hel.

Digoret e vez hentoù all evit kenderc'hel gant al liesaat. Ne vev treuzfurmet gant ar vro nemet ul lodenn eus he froduadur war tachenn al labour douar. Tu a zo da greskiñ nerzh an industriezhoù fardañ boued. Emañ dija ar vro o produiñ talvoudegezhioù ouzhpennet evel hini ar boued a bempvet seurt, da lavarout eo prest da vezañ bevezet. Emañ an dazont gant ar skornañ war tachenn ar gwerzhañ boued. Arabat deomp chom hep derc'hel kont eus se.

Bez ez eus ivez tachennoù ekonomikel nevez da vont warno. Evel ma'z eo deut a-benn kêr ar Roc'hell da vont war tachenn ar fardañ kirri tredan, e c'hell Brest mont war tachenn industriel ar fardañ energiezhe nevezus.

Dre veskañ an tachennoù mestroniet gant Brest ez eus tu da reiñ lusk da oberioù industriel nevez.

An Emziorren

Ret eo reiñ lusk d'an emziorren e bro Vrest dre zastum nerzh e skiant prenet hag e kapitaloù ar Vretoned. Bez eo ur mod diorren evit taliñ efedusoc'h ouzh an enkadennoù, ur mod diorren na c'hell ket bezañ tizhet gant an dilec'hiañ oberioù hag a chom distagetoc'h diouzh levezon divizoù ar Stad pe diouzh hini sezioù sokial Pariz (Dalc'hit soñj eus diskar trumm 500 post labour gant Alcatel e Lannuon).

3) Skoazell ar Stad, Europa hag ar Rannvro.

N'eo ket Brest evit mont hec'h unan war gorre ar bec'h. Ezhomm a zo da vezañ sikouret evit frammañ un diazez diorren solut. Un emglev a zo da vezañ savet etre holl skourroù ar frammoù ha politikel ekonomikel evit dastum peadra da reiñ lusk d'an traoù.

Bez e c'hell dija Brest ober gant skoazell Unvaniezh Europa. Emañ o paouez prestañ dezhi 181 milion a lurioù evit ar bloavezhioù 1994-1996 Prometel ez eus bet ganti 239,5 milion a lurioù evit ar bloavezhioù 1997-1999. Chom a ra dister betek-hen perzh ar Stad. Eus an diaesañ ez eus bet dezhi kavout 12 milion a lurioù evit pourchas peadra da vrasaat Oceanopolis.

KARG BRO VREST

1) Ur garg kempouez.

Dre lezel an ekonomiezh ober drezi hec'h unan, ez a ar vro gant daou dizh disheñvel. Lusk a zo gant ar Reter, tostoc'h eus Pariz. Lakaat a ra Roazon hag an Naonned, an embregerezhoù hag ar re yaouank da skeiñ war o zu hag emañ dre-se o foblañs o kreskiñ. Er c'hontrol emañ ar vro dindan ar bec'h e kornôg ul linenn a ya eus Sant Brieg da Wened.

Kreñvoc'h e teuio an emdroadurse da vezañ ma vez astennet an hentoù houarn evit trenioù tizh bras betek Roazon hag an Naoned. Ma chomomp hep stourm taer e teuio Breizh ar C'hornôg da vezañ ur vro kazi didud dindan un nebeud bloavezhioù. Emañ dija skeud an diskar ekonomikel oc'h en em astenn war ul lodenn vras eus ar c'hornad. Ret eo neuze frammañ er c'hornog ur poent kempouez evit taliñ ouzh nerzh sachañ Roazon hag an Naoned dre zerc'hel ar re oberiant war ar lec'h. N'eus nemet Brest evit se. Ret eo neuze ober e seizh gwellañ evit lakaat ekonomiezh Brest da zastum nerzh.

2) Skoilhoù ha nerzhioù.

Bez eus war hent ar berzh un nebeud skoilhoù met dreistholl kalz a nerzhioù evit taliñ ouzh avelioù kreñv un ekonomiezh o tont unvan er bed.

Anavezet e vez ar skoilhoù pennañ:

*Pouez industriel re zister. Mankout a ra miliadoù a bostoù labour evit tizhout ar geitadenn.

*Tec'hadeg ar re ziplomet.

*Levezon ekonomikel dister Brest. N'emañ oc'h en em astenn nemet war Penn ar Bed endra ma vez tizhet Gwengamp gant levezon ekonomikel Roazon ha Kemperle gant hini an Naoned.

Bez eo galloud re zister ar Rannvro, ar skoilh pennañ. Ret e vefe dezhi kaout ar youl, an arc'hant hag ar framm politikel a zo ezhomm evit harpañ an diazadoù ekonomikel gwallaozet gant an enkadenn da vont adarre war hent an diorren.

An nerzhioù a zo niverus.

Ret eo embann anezho evit chom hep koll kalon.

*Binviji kas-degas efedus. Adalek Brest e c'heller tizhout, dindan ur mintinvezh, dre dremen dre Roissy, 63 c'hêr eus Europa.

*Un implij bras eus an uheldeknologiezhioù gant embregerezhioù Brest (Thomson, Alcatel) hag ivez gant an embregerezhioù bihan ha krenn (Cabasse da skouer).

*Ur skiant prenet war ar marc'had etrebroadel gant meur a gompagnunezh (Doux, SDM0...) ha staliou Stad (Ifremer, Cedre...).

*Ur porzh o kinnig un implij ledan, dreistholl gant digoridigezh an dreuzell RORO da geñver an nevez amzer a zeu.

An nerzh pennañ eo moarvat youl ar Vretoned Yaouank evit chom da labourat er vro.

Kevrenn UDB Brest
Goueled-Leon



Langue et culture bretonnes n'attendent pas des effets d'annonce mais une politique concrète

Au moment même ou l'on nous fait connaître l'opposition du Conseil d'État à la ratification par la France de la Charte Européenne pour les langues minoritaires ou régionales, par le plus pur des hasards bien évidemment, Monsieur Lostis, Recteur d'Académie, remonte au créneau médiatique pour nous parler une seconde fois d'un **"plan en faveur de la culture bretonne"** élaboré sans la moindre concertation des associations concernées, ne bénéficiant d'aucun moyen particulier et dont la principale caractéristique est l'absence de perspectives, de données, de prise en compte de la langue qui est justement à la base de cette culture.

Monsieur le Recteur d'Académie ne manque pourtant pas d'informations sur ce qu'il serait urgent de faire en Bretagne. Il vient par exemple de recevoir un excellent rapport de visite d'étude fait sur la situation au Pays de Galles et dans le cadre du programme "Socrates" par Monsieur Daniel Carre où l'on peut lire par exemple : **"La situation en France, quant à la prise en compte et à la promotion du bilinguisme dans l'enseignement, accuse... un retard très important. C'est sans gaîté de cœur qu'il nous faut reconnaître que la pire des situations faite au bilinguisme gallois-anglais dans les écoles de Galles est encore nettement plus enviable que celle faite au bilinguisme breton-français au sein de l'Éducation Nationale en Bretagne..."**



L'urgence, en Bretagne, est de mettre en place une véritable politique linguistique en faveur du breton. Tout est en place pour que se produisent des avancées qualitatives et quantitatives importantes et significatives dans les trois ordres d'enseignement. Porté à bout de bras par les associations de parents, tant à Diwan que dans le privé ou le public, comme par l'Union des Enseignants de Breton, le mouvement pour le développement de l'enseignement en breton n'a encore jamais bénéficié du soutien et de la promotion qu'il mérite dans les établissements comme dans la société. Au sein de l'Éducation Nationale, on se contente d'observer la chose en guettant le moment où cette agitation s'essoufflerait et en se gardant bien de prendre les mesures qui permettrait un véritable développement. La situation est la même dans l'enseignement catholique, sauf peut-être dans le Morbihan où une compréhension plus grande du problème existe à la direction diocésaine à la suite du travail de DIHUN.

En ce qui concerne l'enseignement public, le principal blocage actuel se situe au niveau de la formation de maîtres. Le nombre de maîtres bilingues qui sort de l'IUFM de Saint-Brieuc, le seul désigné pour cette fonction, se compte sur les doigts d'une main. Le prétexte invoqué est qu'il s'agit d'un concours **"national"**. Les candidats qui s'y présentent pour enseigner ensuite en breton, sont traités comme s'ils devaient ensuite enseigner en français à Dunkerque ou à Marseille. Dans la masse des candidats, ils se retrouvent un peu dans la situation de spermatozoïdes, pour un vainqueur, il y a beaucoup beaucoup de gaspillage.

Que dirait-on d'un responsable de supermarché qui ayant besoin de 20 magasiniers, 30 caissières, 5 chefs de rayon, n'organiserait qu'un seul concours pour 55 comptables ? C'est ce que fait l'Éducation Nationale en n'organisant volontairement qu'un seul concours qui ne correspond pas aux besoins. Il faut donc mettre en place à Saint-Brieuc, pour l'entrée en 2e année, deux concours correspondants aux besoins prévisibles ou un seul concours avec un quota déterminé en fonction des besoins et en maîtres pour l'enseignement en français et en maîtres pour l'enseignement en breton. **C'est à l'administration de s'adapter au besoin et non le contraire. Mais vous sentez bien qu'on touche là à l'un des piliers du centralisme français.**

Je vous laisse choisir entre les deux hypothèses suivantes : La pénurie actuelle est-elle le fruit de l'incompétence des fonctionnaires chargés de prévoir, ou d'une volonté délibérée de ne pas répondre à la demande ?

Comme par ailleurs divers blocages syndicaux et autres s'ajoutent pour empêcher un recrutement suffisant sur la liste complémentaire, toujours en fonction de raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des enfants, on arrive à la situation prévisible (et prévue !) où, comme dans le Morbihan, l'inspecteur dit aux parents : **"Je veux bien ouvrir ici ou là, mais trouvez-moi des enseignants". Imagine-t-on la même situation pour le français, le grec, le latin ou l'allemand** ?

L'ON N'EST JAMAIS SI BIEN SERVI QUE PAR SOI-MEME

S'il est une chose que nous devrions bien connaître puisque cela s'applique à tout le mouvement vers le bilinguisme en Bretagne depuis plus de 20 ans c'est que les faits précédent le droit et que l'Éducation "nationale" ou "catholique" ne font que suivre ce qui se fait en dehors d'elles. A mon avis la situation actuelle risque de durer au moins aussi longtemps que nous n'aurons pas créé en dehors des systèmes officiels une structure importante de formation de maîtres bilingues. Ce qui fonctionne déjà depuis cette année en collaboration entre DIHUN-STUMDI et l'Enseignement catholique du Morbihan peut-être développé. Nous pouvons former nous-mêmes en langue bretonne les maîtres dont nous avons besoin, tant pour le primaire que le secondaire, en partant de jeunes ayant déjà des licences en différentes matières autres que le breton. Rien n'empêche de les former aussi en pédagogie, au moins en pédagogie spécialisée du bilinguisme. Ensuite, les personnes ainsi formées pourront, comme elles le font déjà, se présenter aux concours existants à l'IUFM de St-Brieuc pour le public et Diwan, ou au CFP de Vannes pour le privé. Si elles n'y sont pas prises elles pourront, provisoirement, occuper des postes de suppléants dans les trois ordres d'enseignements en attendant de se représenter aux divers concours.

Cela peut se mettre en place avec l'aide financière des diverses collectivités locales et européenne. Les étudiants qui accepteront de faire une ou plusieurs années de formation supplémentaires pourront bénéficier de bourses de formation. Ensuite, plusieurs possibilités s'offriront. Cette structure pourra négocier des accords avec le Rectorat, les directions diocésaines et Diwan pour agir en fonction des besoins reconnus.

Le rôle des associations de parents consistera alors à faire valoir auprès des différentes administrations qu'on ne peut pas à la fois continuer à ne pas former les maîtres indispensables pour l'éducation de nos enfants et refuser ceux que nous formons nous-mêmes. Rappelons que c'est par dizaines de milliers que des enseignants actuellement en place enseignent sans avoir été ni dans un IUFM, ni dans une école normale.

Ceci fait, il y a tout lieu de penser que l'État et les spécialistes concernés, trouveront les solutions, les passerelles, les accords et les ententes nécessaires pour que cela s'harmonise au mieux. Rien n'empêchera alors de trouver des solutions intermédiaires pour que par exemple, la formation en breton se fasse par cette structure à créer, ainsi qu'une pédagogie spécialisée du bilinguisme tandis que les structures "officielles" poursuivraient la formation plus classique au sein de leurs institutions auxquelles on accéderait par un concours particulier et sur quota correspondant aux besoins.

Ici, comme dans beaucoup d'autres domaines, il nous faut nous prendre en main sans rêver à des solutions qui nous tomberaient d'un ciel incertain.

Yannig BARON

DIWAN : Mobilisation à Plabennec

Samedi 15 février, ce sont environ 200 personnes qui sont venues apporter leur soutien à l'École Diwan de Plabennec confrontée à de graves difficultés. En effet, l'école ouverte en septembre 1995 [1] scolarise actuellement 17 élèves. Les pré-inscriptions laissent entrevoir un effectif de 26 élèves à la rentrée prochaine. Or, les conditions d'accueil actuelles ne permettent pas de dépasser un effectif de 19 enfants.



Diwan Plabenneg est installée pour le moment dans un local appartenant à un particulier : l'école ne dispose ni de préau, ni de cantine, ni de salle de repos. A la suite de nombreuses rencontres avec la municipalité depuis 1992, Diwan a demandé à négocier la mise à disposition d'un terrain qui puisse recevoir des bâtiments préfabriqués ou toute autre forme d'investissement (location de locaux, par exemple). La mairie, en la personne du Maire, M. Louis Coz (par ailleurs vice-président du Conseil Général et Président de la Communauté de Communes de Plabennec) refuse cette mise à disposition. Dans un courrier aux parents en date du 30/12/96, son adjoint aux Affaires Scolaires écrit : "*La commune n'a aucune obligation vis-à-vis de l'École Diwan...*" et que "*l'association Diwan a choisi de créer des structures scolaires pour répondre à ses aspirations en construisant, louant des bâtiments à usage scolaire. Il lui appartient donc de respecter la législation en vigueur sur la sécurité et l'hygiène des bâtiments recevant du public*". De plus "*la volonté de créer une structure scolaire (...) est le fait de quelques familles qui ce faisant engagent leurs enfants dans des établissements peu adaptés aux scolaires et leur imposent des conditions inadmissibles*". Enfin, "*la culture bretonne à Plabennec est soutenue dans deux classes à l'Ecole Ste-Anne. Il ne dépend que des parents d'en faire profiter leurs enfants dans de bonnes conditions*".

Ce florilège de mauvaise foi et de cynisme contredit, mais on s'y habitue malheureusement, l'engagement de la municipalité qui a signé la charte des Élus Bretonnants d'An Nerzh Nevez [2] relative à la promotion de la culture et de la langue bretonne. De plus, M. Louis Coz s'est récemment déclaré favorable à l'implantation du lycée Diwan à Landeda, sur le territoire de la Communauté de Communes qu'il préside !



Au moment où les Bretons s'insurgent contre la non-signature par la France de la Charte Européenne des Langues Minoritaires, il en est (et des élus bretonnants !) qui ne sont visiblement pas gênés par cette situation et préfèrent s'adonner à leur cuisine électoraliste en soutenant de manière partiale l'enseignement privé confessionnel sur leur canton (les parents qui demandaient également un collège public sur le canton il y a quelques années attendent encore...)

Diwan Plabenneg risque donc de se retrouver dans une situation très délicate à la rentrée ; les propos de M. Coz (*"rien ne peut faire pression sur le maire de Plabennec... "*) augurent mal de l'avenir. A suivre...

L'AEP lance un appel à soutenir son action en adressant une carte postale à : M. Louis Coz - Mairie - 29800 Plabenneg pour demander que tout soit mis en œuvre, d'urgence, pour assurer l'avenir de l'école Diwan sur la commune.

F.K. (17/2/97)



(1) Aucun élu ni représentant de la municipalité n'était présent a l'inauguration de l'école le 23.01.97.

(2) Association d'élus créée à l'initiative de Jean-Yves Cozan.

Miracle ou opportunisme dans le Morbihan

La réunion du Conseil Général du Morbihan fin janvier 1997 a donné l'occasion d'entendre des prises de positions étonnantes parce qu'inhabituelles et même contraires aux pratiques de cette assemblée. P. Nevanen, maire de Pont-Scorff, déclare que tout investissement dans la culture bretonne a des retombées économiques et que le label breton vend mieux les entreprises et les produits. J.C. Cavaille, maire de Noyal-Pontivy, voit dans la culture bretonne un retour aux racines, donc aux valeurs. Son collègue A. Kergueris exmaire de Plouhinec, d'accord avec lui, souligne le retard morbihannais dans le domaine de la signalisation routière bilingue. S. Moelo de Silfiac, pense que la culture bretonne est un facteur de cohésion sociale. Toutes ces déclarations enthousiastes conduisent le rapporteur M. Nael, ancien maire d'Auray, à proposer au Conseil Général de réexaminer l'ensemble de ses interventions dans ce secteur.

Si ces déclarations sont agréables à entendre elles sont étonnantes de la part de conseillers qui, dans leur quasi totalité, n'ont rien fait, ou si peu, pour la culture bretonne ni au Conseil Général ni dans leur commune dont ils sont souvent le Maire. Quand ils font le bilan de l'action du Conseil Général du Morbihan en faveur de la culture bretonne ils ne peuvent mettre en avant que quelques subventions aux écoles bilingues et associations culturelles dont le total ne fait que quelques dizaines de milliers de francs.

Mais à la réflexion, ces déclarations ne sont pas aussi étonnantes que cela. Les élus finissent par prendre en considération la grande activité des associations culturelles bretonnes. Il ne se passe pas un jour sans que les journaux annoncent des festoù noz, des festoù deiz, des cours de breton, d'histoire de Bretagne, l'ouverture de classes bilingues. Il n'y a jamais eu autant de chanteurs dans les chorales, de sonneurs dans les bagadoù. Les boites de nuit font danser sur de la musique bretonne, les disques se vendent bien et Dan Ar Bras a chanté en breton au concours de l'Eurovision.

Ces déclarations sont une récompense et un encouragement pour tous ceux qui, depuis longtemps pour certains, défendent la culture et la langue bretonnes. Mais à l'approche d'élections n'est-il pas opportuniste de déclarer son intérêt pour la culture bretonne afin de capter un électorat sensible à cette question et de plus en plus important ? La meilleure réponse est de voter pour les partis bretons dont les militants défendent depuis toujours et unanimement le peuple breton (qui le reconnaît ?) contrairement à beaucoup d'autres qui font des promesses pour le compte de leur parti jacobin et qui, une fois élus, sont ultra minoritaires dans leur parti et incapables de les réaliser. Quand un parti breton obtiendra 5 % des voix aux élections régionales ou législatives bien des situations changeront pour la Bretagne. Avec 10 %... Plus le vote breton sera fort, plus les autres partis feront de promesses et plus il faudra voter pour les partis bretons. C'est la meilleure garantie de bonne fin, c'est le vote le plus utile. Les progressistes choisiront l'UDB. En attendant les élections ils peuvent y adhérer et soutenir financièrement. L'avenir de la culture bretonne passe par une expression politique bretonne. La solution est donc dans un parti breton et dépend de sa force de conviction, de sa force militaire, de sa force financière.

M. JIKEL

Ne gav ket deoh eh it eun tamm bihan re bell ganti ?

France 3 Ouest

Sous-titré (si j'ose dire...) en français, cela donne : vous ne croyez pas que vous exagérez un peu ? J'aurais aimé autant vous écrire en breton. Mais puisque c'est dans un article rédigé en français que vous avez cru devoir me mettre en cause dans votre dernier numéro, c'est en cette langue que je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

1. Vous prêtez aux émissions en langue bretonne une opulence qu'elles n'ont pas. Comme toutes les émissions de France 3 Ouest, elles disposent d'un certain nombre de moyens pour fonctionner. Mais soyez rassurés : le responsable des émissions en langue bretonne que je suis ne dispose pas d'une ribambelle d'assistantes à son service. Je ne sais si ce serait flatteur. Mais ce cliché ne correspond pas à la réalité.

2. Je n'ai pas refusé a "l'une des assistantes" des émissions en breton "l'autorisation d'assister" au débat public que vous avez organisé à Lannion. Vous aviez contacté cette collaboratrice pour qu'elle puisse *intervenir* au cours du débat. Je lui ai simplement transmis l'indication selon laquelle elle ne pouvait représenter France 3 Ouest en cette circonstance.

3. Il est exact que par courrier signé de M. Jardin vous m'avez alors contacté pour que je puisse participer moi-même à votre débat. J'ai personnellement téléphoné à Y. Jardin pour lui signaler que je ne pouvais pas envisager de le faire, puisque les 29-30 novembre 96 je participais (et j'avais donné mon accord depuis bien longtemps) à Amiens à un colloque international de sociolinguistique organisé par le Centre d'Études Picardes de l'Université (original ci-joint). Je n'ai malheureusement pas encore le don d'ubiquité, et je comptais sur Y. Jardin pour donner honnêtement la raison de mon absence. A lire votre compte-rendu, j'ai cependant comme l'impression que cela n'a pas été le cas, et je le regrette.

4. La question du statut de la langue bretonne dans la société, à la télévision, dans les médias, est – j'en suis d'accord – un vrai problème. Permettez-moi d'observer en passant que c'en est peut-être un même pour "Le Peuple Breton", puisque vous n'avez vous-même publié en breton que 6 ou 7 % de la pagination de votre dernier numéro. En tout cas, croyez-vous que c'est en accablant tel ou tel de ceux qui déjà travaillent en breton et pour le breton (à la télévision, pourquoi pas ?) que l'on fera avancer le débat ? Il ne devrait cependant pas vous être – à vous ! – trop difficile d'imaginer que ce n'est pas forcément à mon niveau que se prennent à France 3 les grandes décisions concernant la durée des émissions régionales de manière générale et celle des émissions en breton en particulier. Il serait juste d'en tenir compte.

Je vous demande de bien vouloir publier ces précisions dans votre prochain numéro, et reste si vous le souhaitez à votre disposition pour vous fournir toutes indications sur le fonctionnement des émissions en breton à France 3 Ouest.

Gand ma gwella gourhemennou.

Fañch BROUDIG
Responsable des émissions en langue bretonne
6/2/97

Réponse à Fañch Broudig

J'ai été chargé de chercher des intervenants pour la partie du débat "Bretagne, culture et médias", consacrée à l'audiovisuel, et de la diriger. Il me revient donc de répondre à Fañch Broudig, responsable des émissions en langue bretonne sur France 3 Ouest :

1. Si j'ai évoqué à la tribune l'invitation faite par courrier à "une assistante" de Fañch Broudig, je n'ai pas laissé croire à l'opulence des émissions en langue bretonne avec l'existence d'"une ribambelle d'assistantes à son service" !

2. J'ai bien expliqué publiquement ma démarche : j'ai invité par lettre "une assistante" de Fañch Broudig pour intervenir à la tribune pour parler des émissions télévisées en langue bretonne sur France 3 (mais pas pour représenter France 3 Ouest de façon générale) ; elle a fait état de cette demande à Fañch Broudig, responsable des dites émissions, qui lui a déclaré qu'elle ne pouvait être habilitée à en parler publiquement, en tant qu'intervenante, au nom de France 3. Mais il ne lui a nullement refusé "l'autorisation d'assister" au débat public, auquel elle pouvait assister comme toute autre personne.

3. J'ai ensuite invité Fañch Broudig lui-même, également par courrier. Huit jours avant le débat, il m'a téléphoné pour me dire qu'il ne pouvait répondre à notre invitation, en raison de sa participation à un colloque universitaire en Picardie. Lors du débat le 30 novembre à Lannion, j'ai bien précisé à la tribune que Fañch Broudig n'avait pu répondre à notre invitation en raison de sa participation à un colloque universitaire de socio-linguistique. Tout en regrettant qu'il n'y ait eu personne pour parler des émissions télévisées en langue bretonne je n'ai pas dit en tout cas que "M. Broudig a également décliné l'invitation qui lui avait été faite par l'UDB". Cela aurait été déloyal et malhonnête.

4. Il se peut que nous n'ayons publié en breton que 6 à 7% de la pagination de notre dernier numéro du PB. Si nous avions plus de moyens nous pourrions peut-être envisager la parutions à nouveau d'un mensuel en langue bretonne, mais là n'est pas le débat. Il ne s'agit pas pour nous d'accabler "tel ou tel de ceux qui travaillent en breton et pour le breton" poser le problème en terme de personne n'est pas la meilleure démarche. Nous savons très bien aussi que ce n'est pas au niveau de M. Broudig "que se prennent à France 3 les grandes décisions concernant la durée des émissions régionales de manière générale et de celle des émissions en breton en particulier". C'est bien pour cela que nous nous sommes récemment adressés au Directeur régional de France 3 Ouest comme aux Présidents de France 3 et de France-Télévision tant pour protester contre la réduction de la durée de "Du-mañ, du-se", que pour dénoncer l'odieux licenciement de Miquela Bramerie, responsable de l'émission en occitan "Vaqui" sur France 3 Méditerranée.

Yves JARDIN

BOXTY, le plein d'énergie

Boxty, une bande de trois musiciens de la région quimpéroise, ont décidé en février 96, de monter un groupe de musique irlandaise. A l'occasion de la sortie de leur première cassette (autoproduite), nous avons voulu en savoir plus à leur sujet.

Nous avons donc rencontré Sean Tannam l'Irlandais, Simon Arber un Britannique, et enfin Youenn Manchec, le Breton du trio.

Et d'abord pourquoi ce nom de "Boxty" ?

"A l'époque de la grande famine vers 1845, explique Sean, *le peuple irlandais n'ayant plus rien à manger, il avait été inventé une sorte de galette (boxty) à base de pommes de terre crues râpées. C'était donc le plat du pauvre, un peu comme les crêpes en Bretagne. Le choix de ce nom pour le groupe s'est d'abord fait pour la sonorité. Ça sonne à la fois comme Planxty et Bothy Band. Et puis ça a aussi un peu un sens politique, puisque cela symbolise l'écrasement du peuple irlandais par les Anglais".*

Créé en février dernier, ce groupe n'est pourtant pas le fait de musiciens novices, puisque chacun d'eux a roulé sa bosse auparavant. Simon a commencé très jeune à jouer du folk irlandais et anglais à Londres : *"j'avais fondé un folk-club à la fac, et j'ai pu y rencontrer de grosses pointures comme R. Thompson de Fairport Convention".* A la même époque Sean se tournait quant à lui plutôt vers le rock. Puis après un passage par le classique, il rencontrait le folk et Simon en Bretagne, et ils montaient un duo de musique irlandaise, commençant à tourner un peu partout. Youenn, de son côté, a eu un parcours "classique" dans la musique traditionnelle bretonne. *"J'ai d'abord sonné de la bombarde au bagad du Moulin Vert, puis à Briec durant 9 ans, et enfin au Bagad Kemper, notamment lors de l'Héritage des Celtes ; avant d'abandonner et de me tourner vers la musique irlandaise, non sans un passage de quelques mois dans un groupe de rock".*

Des parcours assez divers qui ont néanmoins conduit ces trois copains à se retrouver autour d'une idée force, jouer de la musique traditionnelle irlandaise. Enfin, traditionnelle, c'est vite dit ! Car leur interprétation des ballades irlandaises est tout de même assez éloignée de ce que l'on a l'habitude d'entendre.

Traditionnelle ?

"Nous jouons avec ce que nous sommes et avec nos parcours respectifs. Ce qui fait le groupe, c'est le mélange des trois personnalités. On a tous un peu traîné du côté du rock, et ça laisse des traces, ne serait-ce qu'au niveau de la rythmique", souligne Simon. *"Même si cela peut paraître déroutant au départ pour le public, on pense que jouer de la musique traditionnelle ne veut pas forcément dire, répéter ce qui a déjà été fait. La musique n'est pas figée, elle est vivante. Ce qu'ont fait les Dubliners en 67, ou Planxty en 74, a également été novateur à leur époque".*

"Nous vivons au XX^e siècle, et il faut accrocher les gens avec ce qu'ils aiment entendre. La musique étant vivante, il faut que ça bouge. Une jig ce n'est pas calme. La musique doit aussi exprimer la fête. Et les sentiments, même très durs, contenus dans les chansons, se reflètent dans notre musique" renchérit Youenn. *"On joue donc du traditionnel revisité. On pourrait appeler ça du celto-actif, car c'est vivant et c'est celte". "On est traditionalistes, mais pas puristes".*

"De plus nous vivons dans un pays celtique, et même s'il faut reconnaître que nous arrivons au bon moment de cette vague en Bretagne, notre démarche n'était pas calculée. Pour nous en Irlande, ce n'est pas un renouveau, car on a toujours joué ce type de musique".

Bien qu'il admette que *"cette déferlante celtique ait ses bons côtés",* Youenn reconnaît *"qu'elle draine également avec elle, toute une foule de musiciens moins sincères, attirés par le côté mercantile de la chose",* catégorie dans laquelle à coup sûr, le groupe Boxty n'a pas sa place.



Et c'est vrai que l'on perçoit d'emblée dans leur musique, un métissage certain, qui se traduit notamment au travers des solos rageurs de flûte de Youenn, capable de passer aisément des gammes bulgares à une rythmique irlandaise dans la plus pure tradition. Le tout rythmé par les guitares et les bodhrans de ses deux complices. En n'oubliant pas pour autant les nombreuses improvisations et l'interprétation de sean nos, chansons a capella, l'équivalent irlandais de nos gwerzioù.

Toutefois on serait en droit de se demander pourquoi de la musique irlandaise en Bretagne !

Au-delà de multiples raisons personnelles, nous nous trouvons en présence de musiciens sincères, qui ont toujours pratiqué cette musique de par leurs origines. *"Cette musique qui est très près de mon cœur, je la sens intimement",* confie Sean.

Leur musique marquée du sceau de la tradition, porte en elle une spontanéité et une vivacité qui les placent en phase avec leur public. Public qu'ils rencontrent d'ailleurs régulièrement, que ce soit dans des pubs un peu partout en Bretagne, lors de concerts ou des festivals auxquels ils ont déjà participé. Comme à Prague l'été dernier.

Pour l'heure ils vont développer cette formule de concerts sur des scènes plus importantes, notamment dans le sud de la France et au Pays Basque où ils sont invités prochainement à un festival. Concerts pendant lesquels ils rodent leur répertoire qui pourrait trouver sa place sur un futur CD déjà en projet. Souhaitons leur bonne chance.

Recueilli par
Philippe COUSIN

Diffusion Ar Bed Keltiek (Quimper et Brest)

Conserverie Paul Chacun au Guilvinec : *une lutte pour la dignité*

Malgré la pluie et le vent, plusieurs centaines de personnes se sont déplacées au CLC (Centre Loisirs et Cultures) le samedi 18 janvier. Pourtant ce soir-là ce n'est pas le dynamisme du CLC qui était à l'origine de cet afflux, mais bien le courage d'un groupe de femmes déterminées et combatives. Et pourtant quand le conflit a éclaté au grand jour, au début de l'été 1996, personne ne donnait cher de la "peau" de ces femmes et nul n'aurait pu prédire l'ampleur que prendrait leur combat ni l'écho qu'il rencontrerait dans la population locale.

Rappel des faits

La conserverie Paul Chacun – 125 emplois au Guilvinec – appartient au groupe "Sea Deal" issu du mouvement coopératif Pêcheurs de France d'une part et la coopérative agricole CECAB d'autre part.

Invoquant le coût trop élevé d'une mise aux normes sanitaires européennes de l'assainissement de l'usine de Guilvinec, la direction du groupe annonce au début de l'été 1996 son intention de transférer la production à Pont Aven, où le groupe possède une autre unité. (Où le problème de la compatibilité de l'assainissement avec les normes sanitaires n'est pas plus résolu qu'à Guilvinec). Le personnel étant invité à suivre... la direction de l'usine proposant de mettre sur pied un service de car : soit 1 heure le matin et 1 heure le soir, à rajouter à la journée de travail (travail à la chaîne et en position debout)... Sans commentaire !!!

La très libérale maire du Guilvinec déplore que *"le dialogue n'ait pu avoir lieu autour de l'avenir de l'usine"* et regrette de n'avoir *"jamais eu d'interlocuteur"* alors que la mairie était prête à s'engager financièrement pour la mise en conformité de l'unité de production... Mais dans ses discours, il est perceptible qu'elle tire déjà un trait sur l'usine et sur les 125 emplois qu'elle représente ! Sa priorité affichée c'est le tourisme : les travaux entrepris au Guilvinec depuis son accession au poste de premier magistrat de la commune, les (très nombreuses) subventions obtenues le soulignent abondamment, sa préoccupation première c'est le développement du tourisme, comme si le tourisme au Guilvinec pouvait être autre chose qu'une activité seconde (ce qui ne veut pas dire secondaire), un accompagnement de la pêche et des activités maritimes et portuaires !

Malgré la période peu favorable (vacances d'été) le personnel se mobilise, et avec l'aide d'une association locale de citoyenneté (le GUIL, Groupe d'Union et d'Initiatives Locales) obtient deux beaux succès : une pétition recueille plus de 6.000 signatures en quelques semaines et, surtout, une manifestation rassemble 3.000 personnes, dont tous les élus du pays Bigouden, à Guilvinec, le samedi 7 septembre.

Le 23 septembre, coup de théâtre : le tribunal de Grande Instance de Quimper annule l'ensemble de la procédure de délocalisation, pour infraction à l'obligation d'informer les salariées et le comité d'entreprise. Belle victoire pour les salariées de l'entreprise, défendues par Maître Cheminant.

Le 14 novembre, les élections au Comité d'entreprise se soldent par la victoire d'une liste commune CGT-CFDT – imposée par les salariés – avec plus de 80 % des voix.

Le 15 novembre, le Tribunal de Quimper annule pour la seconde fois, la procédure de délocalisation, au motif que les délocalisations telle que celle envisagée ne peuvent être traitées sur le strict plan économique mais qu'elles doivent intégrer également toutes les conséquences sociales d'un transfert et leurs coûts.



L'offre de la communauté de communes de proposer un terrain susceptible d'accueillir la construction d'une nouvelle unité ne rencontre aucun écho de la part de la direction de l'entreprise...

Le 3 décembre, la municipalité de Penmarc'h propose de raccorder l'assainissement de l'usine à son réseau communal, résolvant ainsi le problème à l'origine du processus de délocalisation. Aucune réaction de la direction de l'entreprise...

19 décembre, la chambre sociale de la Cour d'Appel de Rennes, saisi par la direction du groupe Sea Deal, annule le jugement du Tribunal de Quimper : l'ordonnance de référé conclu à la légalité de la délocalisation envisagée par la société Sea Deal.

Samedi 18 janvier 1997, à l'appel du comité de défense de l'industrie du poisson dans le pays Bigouden, la population manifeste massivement son soutien à la lutte menée chez "Chacun" : très nombreux sont les chanteurs et les musiciens acceptant et même proposant de venir se produire bénévolement au cours de la soirée ; les commerçants apportant, de leur côté, un soutien matériel et financier important.

Quels enseignements peut-on tirer de cette action qui n'a pas encore connu son épilogue ?

L'absence des élus locaux, patente au début du conflit, a beaucoup surpris :

Hormis quelques exceptions, comme le soutien apporté dès le début par la mairie de Tréguennec, les élus locaux mettront plusieurs semaines avant de réagir. Cette absence de réaction de la part des élus de droite est conforme à la logique libérale : l'entreprise empoche volontiers les subventions... mais ne supporte pas le moindre commentaire ni même la moindre question sur sa gestion.

Plus surprenant aura été le "retard à l'allumage" de la communauté de communes d'une part, et des élus de gauche d'autre part : comment l'interpréter ? Une des explications possibles est que personne ne croyait à la capacité de mobilisation des salariés de "Chacun", dans un conflit dont l'issue semblait connue d'avance. L'autre explication réside peut-être, dans la crainte d'intervenir dans le cadre d'un conflit situé à Guilvinec... c'est ainsi que la dernière "Tribune du GUIL" publication du groupe d'initiative locale, écrit : *"Le maire du Guilvinec, par ses "relations" et sa politique de communication, s'octroie un tel poids politique que rares sont les élus qui, pour ne pas la froisser se risquent à la contrarier"*...

L'autre enseignement est plutôt une confirmation : l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson sont considérées comme activités marginales en France. Le gouvernement Juppé a abandonné toute ambition en matière de pêche maritime (un seul exemple : le projet existe de fermer tous les labos d'IFREMER situés sur le littoral, *"sauf un ou deux, conservé à titre de vitrine"* (sic).)

De ses visites dans les cabinets ministériels, dont elle aime tant à rendre compte, le Maire du Guilvinec sait pertinemment que le gouvernenent a, depuis longtemps, tracé une croix sur la pêche : même si elle se garde bien de le dire localement, c'est à n'en pas douter l'une des explications de son activisme en faveur du "tout tourisme". Voilà une politique qui nous ramène 20 ans en arrière !

Quelle sera l'issue du conflit ? Difficile à prédire au moment où ces lignes sont écrites (26/01/97). Rares sont les personnes qui aujourd'hui encore croient à une issue positive. Toutefois , si l'entreprise devait fermer ses portes, nul doute que les employées seraient en bien meilleure position qu'au mois de juillet pour négocier une indemnité de départ...

Et, au passage, quelle belle leçon de mobilisation et d'unité ne nous auront-elles pas donné ! Chapeau bas Mesdames !

L'Olivier prendra-t-il racine en Catalogne ?

Au mois de mai dernier, une série de débats a lancé l'idée d'une alternative de gauche en Catalogne, d'une alternative au gouvernement de centre droit dirigé par Jordi Pujol (de "Convergencia i Unio), bref d'une coalition de l'Olivier à la catalane (après celle qui est arrivée au pouvoir en Italie). Mais l'évolution politique en Catalogne permettra-t-elle à cet Olivier de prendre racine ?

Le lancement du débat

En mai dernier, la Fondation Encaix, d'orientation nationaliste et progressiste, a organisé trois conférences en donnant la parole aux secrétaires généraux des trois principales formations catalanes de gauche. C'est d'abord Raimon Obiols, du Parti socialiste de Catalogne, en fait "succursale" du P.S.O.E., qui parlera de bâtir un Nouveau Projet. Puis c'est Rafael Ribo, leader de la coalition Initiative pour la Catalogne. Les Verts qui demandera un début de dialogue entre les forces de gauche. Rafael Ribo a été le secrétaire général du Parti socialiste unifié de Catalogne, en fait le parti communiste catalan ; aujourd'hui, Initiative pour la Catalogne (I.C.) est une large coalition, comme l'est aussi, de façon distincte, pour l'ensemble de l'Espagne, la Gauche Unie (Izquierda Unida) menée par les communistes. C'est enfin Angel Colom qui a pris la parole pour l'Esquerra Republicana de Catalunya (Gauche Républicaine Catalane) en considérant que la nouvelle majorité de progrès devra se faire en mettant en avant la revendication d'auto-détermination pour ne pas laisser à la droite le drapeau du nationalisme. Le débat s'est ensuite développé en juin, juillet, et devait se poursuivre à l'automne, au moment où les trois partis de gauche devaient tenir leur congrès respectif.

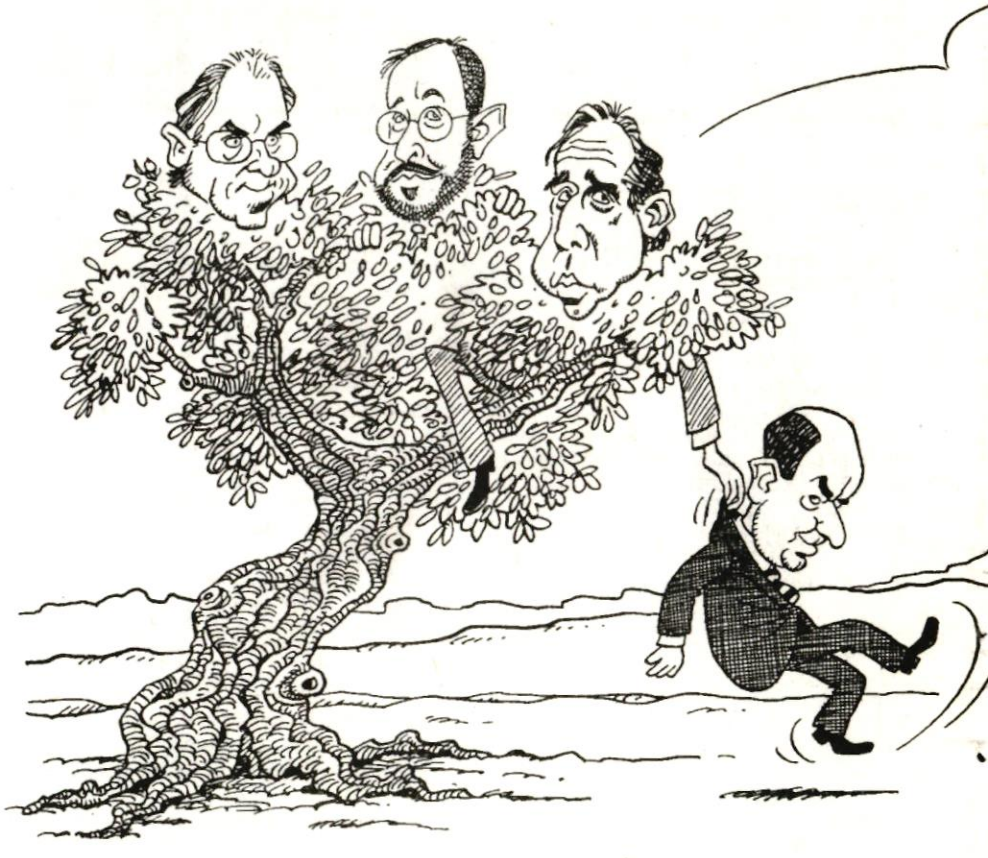
Une alternative nécessaire et possible

Depuis près de dix-sept ans Jordi Pujol est Président de la Généralité de Catalogne. Après avoir apporté son soutien au gouvernement de Felipe Gonzalez (P.S.O.E.), il apporte aujourd'hui son soutien à celui de José Maria Aznar (du Parti Populaire, de droite). Certes il a su négocier son soutien pour augmenter les droits et les pouvoirs de la Catalogne. Mais il n'a pas tenu compte du pluralisme de l'opinion catalane et a imposé à la Catalogne des "modèles uniques et définitifs". Ses choix de société sont ceux de la droite et actuellement se développent en Catalogne des luttes pour un enseignement public de qualité (dans le cadre unitaire de la communauté éducative) qui ne soit pas le versant subsidiaire de l'enseignement privé et pour la défense de la Santé Publique devant le projet de privatisation de la gestion du service de santé.

L'alternative de gauche apparaît comme nécessaire, mais elle semble aussi possible : en novembre 1995, lors des élections au Parlement catalan, la CIU a perdu la majorité absolue ; aux élections générales en mars dernier, les forces de gauche étaient majoritaires en Catalogne ; aussi une victoire de la gauche aux prochaines élections au Parlement catalan, en 1999, semble aujourd'hui possible. Ce n'est pas encore fait cependant.

Les termes du débat

Il apparaît nécessaire de définir un projet national pour la Catalogne. Une transformation profonde des partis actuels de la gauche catalane est à effectuer. Le projet d'alternative progressiste dépendra pour son succès de la mobilisation citoyenne qui en résultera ; pour réussir il est fondamental qu'il récupère le potentiel de transformation de la société catalane.



En l'état du débat au moment de l'été, un certain nombre de principes de départ semblaient majoritairement acceptés. La proposition d'une alternative progressiste doit s'accompagner de l'élaboration d'un programme. Cette alternative ne doit pas être uniquement dirigée contre Jordi Pujol. Il ne s'agit pas de transporter mécaniquement des expériences comme celle de l'Italie, même si il est possible de tirer des leçons de l'Olivier italien. L'alternative progressiste doit respecter le pluralisme de la gauche catalane ("un arbre, mais plusieurs branches") et doit avoir un contenu national catalan indiscutable. L'alternative de gauche ne peut se réduire aux partis politiques ; il s'agit de déplacer le débat à l'ensemble de la société civile et des mouvements sociaux ; il faudra aussi tenir compte de la réalité et des expériences municipales. Enfin, l'alternative



progressiste doit s'étendre jusqu'à des secteurs qualifiés de centre.

Les partis de gauche catalans doivent se renforcer et se rénover à partir de leur dualité constitutive, comme forces progressistes et comme partis nationaux. Seule une gauche réellement nationale pourra sans doute gouverner la Catalogne avec l'ajout d'un centre progressiste. Est-ce compatible avec les liens de partis catalans (notamment le P.S.C.) avec des partis étatiques espagnols et cela n'implique-t-il pas un choix entre Madrid et Barcelone ?

Un certain nombre de problèmes se posent au devenir de l'Olivier catalan. Qui prendra la tête de la coalition et quel sera le candidat à la succession de Jordi Pujol ? Quels seront les stratégies particulières des trois partis, dont le plus intéressé par une stratégie unitaire est sans doute I.C. ; pour mieux se démarquer de Izquierda Unida ? Quelle réponse apportera chacun des trois partis à la question nationale ?

Il sera nécessaire que le P.S.C. et I.C. définissent ce qu'ils entendent par fédéralisme et que l'E.R.C. précise ce qu'elle met sous le mot d'indépendance.

Cependant dès avant l'automne les partis concernés connaissaient des problèmes internes. Dans le cas de l'E.R.C. ils ont conduit à la scission.

L'éclatement de l'E.R.C.

En octobre 1996 "un groupe important de dirigeants et militants de "Esquerra Republicana de Catalunya" décidait d'abandonner le parti et d'en créer un nouveau sous le nom de "Partit per la Independencia" (Parti pour l'indépendance)".

Les raisons de cette scission sont doubles. Tout d'abord des problèmes de fonctionnement interne. Mais aussi des raisons d'ordre politique tenant au projet même d'Olivier à la catalane "une sérieuse divergence politique de fond sur le chemin à prendre à partir de maintenant, lorsqu'après tout un cycle électoral, le nationalisme conséquent de la Catalogne avait obtenu des niveaux d'appui électoral sans précédents (9,5 % des votes aux élections de 1995). Divers secteurs pariaient pour une réduction des contenus et du projet national, tout en postulant pour une radicalisation sociale, dans le fond et dans les formes, et essayant de mener le projet vers une extrême-gauche qui, à notre avis, ne pourrait pas attirer une partie importante de l'électorat catalan", écrit Xavier Bosch, député au Parlement de Catalogne, représentant auparavant l'E.R.C., mais maintenant, de fait, le Parti pour l'Indépendance. Selon lui "un groupe important de dirigeants et militants" ont quitté l'E.R.C., pour fonder le nouveau parti et "compléter l'offre politique par une force nettement indépendantiste de centre gauche ; modérée dans les formes avec la capacité de mener vers l'indépendantisme politique d'amples secteurs de la société que nous n'étions pas arrivés à attirer au sein du parti antérieur".

Avec l'éclatement de l'E.R.C., il n'est pas sûr que l'éventualité d'une alternative progressiste en Catalogne puisse encore être d'actualité. Ce qui apparaît en tout cas c'est que dans cette scission de l'E.R.C. c'est la dimension nationale qui l'a emporté sur la dimension progressiste.

Cette scission va amener l'UDB à devoir se positionner. En effet, jusqu'alors l'E.R.C. était notre partenaire au sein de l'Alliance Libre Européenne-Parti Démocratique des Peuples d'Europe, au sein de laquelle la Catalogne-Nord était également représentée par Unitat Catalana. Aujourd'hui le nouveau Parti pour l'Indépendance demande à adhérer à l'A.L.E.-P.D.P.E.

D'autre part, au sein de la fédération Régions et Peuples Solidaires, la Catalogne-Nord était représentée par l'E.R.C. de la Catalogne du Nord, dont l'ensemble a constitué le "Partit par Catalunya" (Parti pour la Catalogne), formé en fédération à l'échelle nationale avec le "Partit per la Independencia". Là aussi il nous faudra prendre en compte ce changement de situation.

Enfin, de façon plus générale cette double dimension à la fois nationale et progressiste concerne aussi l'UDB. Aux élections régionales précédentes nous avions fait le choix d'une dimension nationale lors des alliances établies. Pour ce qui est des prochaines élections régionales le choix, décidé en Congrès, est davantage celui de la dimension progressiste, dans un souci de plus d'efficacité en fait. Mais la combinaison des deux dimensions n'a pas fini d'impliquer des débats en Bretagne comme ailleurs.

Y.J.

(Sources : "Debat nacionalista" - n° 28 - Courrier de X. Bosch à l'UDB).

UN EXEMPLE DE FÉDÉRALISME :
LA FLANDRE AUJOURD'HUI

Trois représentants des jeunes de l'UDB, Yann Verney, Stéphane Péan et Bruno Le Clainche, ont participé récemment au 7e Congrès des Jeunes de la Volksunie, parti flamand qui appartient comme l'UDB au Parti démocratique des peuples d'Europe (ex-Alliance Libre Européenne). Yann Verney, conseiller municipal de Pougoumelen (près d'Avray) en charge des affaires scolaires, nous présente la situation en Flandre.

Plaque tournante d'une intense activité économique, la Flandre a réussi à conserver sa propre identité à travers des siècles d'histoire mouvementée, tout en restant tournée vers l'Europe.

La Flandre est au croisement de tous les réseaux de transports européens, l'Europe entière est accessible à partir de n'importe quel lieu, c'est une véritable porte donnant accès au continent européen. Bruxelles, sa capitale, est une fenêtre ouverte sur le monde.

Région septentrionale de la Belgique, elle est une des plus peuplées en Europe, sa densité est de 420 habitants au km², la moitié de sa population vit dans des agglomérations urbaines ou en voie d'urbanisation.

Les Flamands, dont la langue se rapproche du néerlandais, constituent le plus important groupe démographique en Belgique, 5,7 millions d'habitants, soit 57,6 % de la population belge. La partie occidentale de la Flandre est une région essentiellement rurale, avec un nombre relativement important de villes régionales, comme Ostende, Bruges, Courtrai. La partie centrale avec le polygone Anvers-Louvain-Bruxelles-Gand est pratiquement entièrement urbanisée. La partie orientale a une structure moins urbanisée avec des villes comme Husselt et Genk.

L'ensemble de la région jouit d'une économie florissante, largement orientée vers l'exportation.

Le réseau routier et ferroviaire est un des plus denses au monde (850 km d'autoroutes, 5.700 km de routes régionales).

1. La Flandre sur la voie de l'autonomie

La Flandre bénéficie d'un riche passé historique. Au Moyen-Age, les grandes villes flamandes étaient les centres commerciaux les plus florissants de toute l'Europe. Les grandes cités telles que Gand, Ypres et Bruges étaient soucieuses de défendre leur indépendance à l'égard des souverains. La date à retenir est l'année 1302, où les milices flamandes affrontèrent l'année du roi de France et lui infligèrent une sévère défaite non loin de Courtrai, bataille connue dans l'histoire sous le nom de bataille des éperons d'or. L'anniversaire de cette bataille, le 11 juillet, est devenu de nos jours la fête officielle de la communauté flamande.

L'époque moderne fut pour la Flandre une période de domination étrangère. Les Pays-Bas méridionaux furent successivement dirigés par les Espagnols, les Autrichiens et les Français, mais le rayonnement culturel de la Flandre continua à se manifester avec des artistes peintres, des cartographes, des écrivains et des imprimeurs de renommée mondiale.

Après la défaite de Napoléon en 1815 à Waterloo, les provinces méridionales et septentrionales des Pays-Bas furent à nouveau réunies sous la couronne de Guillaume Ier.

Une révolution éclata en 1830 dans les Pays-Bas méridionaux en réaction contre la politique de Guillaume Ier, c'est ainsi que la Belgique indépendante vit le jour.

La Belgique apparut comme un Etat régi centralement avec le français comme seule langue officielle. Le peuple, quant à lui, parlait différents dialectes néerlandais et n'avait pas de représentation politique, la bourgeoisie s'était francisée. Tout portait à croire que la Belgique allait devenir un Etat francophone.

Dans la foulée du romantisme, des professeurs, des prêtres et des intellectuels luttèrent pour le rétablissement du néerlandais et la reconnaissance de l'identité de la Flandre. Ce phénomène s'amplifia jusqu'à devenir un mouvement d'émancipation culturelle, politique et social : le mouvement flamand.

A la fin du XIXe siècle, le parlement belge adopta les premières lois linguistiques qui conférèrent au néerlandais un droit d'existence officielle en Belgique.

Après 1918, le principe de l'unilinguisme régional fut introduit. Le néerlandais devint la langue officielle en Flandre et le français en Wallonie. Bruxelles devint une région bilingue.

En 1963, ce principe fut confirmé et renforcé, la Belgique divisée en quatre régions linguistiques : la Flandre, de langue néerlandaise ; la Wallonie, de langue française ; les cantons de l'est de la Wallonie de langue allemande avec 66.000 habitants, et la région bilingue de Bruxelles – capitale avec 970.000 habitants.

Avec trois révisions de la constitution (1970, 1980, 1988), la Belgique se transforma peu à peu en un état fédéral. A côté de l'Etat central, on créa des communautés et des régions.

Les communautés sont compétentes pour des matières personnalisables, le bien-être, la santé, la culture, l'enseignement. Les régions détiennent les compétences qui relèvent de la souveraineté du territoire (environnement, organisation du territoire, préservation de la nature, économie, énergie, emploi, infrastructures, aménagement du territoire et logement).

En Flandre, communauté et région coïncident politiquement, avec un conseil flamand qui est le parlement et un exécutif flamand, le gouvernement.

Du côté francophone, les choses sont différentes. Il existe un exécutif communautaire et un conseil de la communauté, l'un et l'autre compétents pour la communauté francophone, donc également pour les francophones de Bruxelles. Le gouvernement régional wallon et le conseil wallon sont compétents pour la Wallonie.

La communauté germanophone, installée géographiquement dans la région wallone, possède ses propres institutions communautaires.

La région de Bruxelles-Capitale possède depuis 1989 un conseil régional bruxellois élu directement ainsi qu'un exécutif régional bruxellois.

Le sort de la Flandre réside à présent largement entre ses propres mains.

2. Une région économiquement performante

Bruxelles est située au cœur du pays, c'est la capitale de la Flandre, de la Belgique et de l'Europe, la plus importante agglomération du pays, mais aussi un grand centre d'affaires. Elle est la vitrine de l'économie la plus florissante en Europe.

La Flandre est devenue un pôle d'attraction pour les investisseurs étrangers qui veulent aborder l'ensemble du marché européen.

Sa situation est remarquable en ce qui concerne les infrastructures de transport. Les liaisons routières avec les plus grands centres européens sont de première qualité, il en est de même pour le réseau ferroviaire, aérien, l'aéroport de Zaventem connaît pour sa part une expansion sans précédent. Gand, Anvers et Zeebrugge offrent quant à eux une exceptionnelle infrastructure portuaire.

L'ensemble de ces facteurs a fait de la Flandre un terrain de prédilection tant pour des entreprises multinationales que pour les grandes entreprises belges. Le tissu économique est constitué de petites et moyennes entreprises, qui assurent 48 % de l'emploi dans le secteur privé.

Les secteurs dominants sont les transformations métalliques, la chimie et le textile. De grands constructeurs automobiles sont établis en Flandre. A noter aussi la place prépondérante d'Anvers dans le commerce mondial diamantaire.

Le gouvernement flamand accorde des subventions pour des investissements en terrains, en bâtiments, en matériels ainsi que pour certains actifs immatériels. L'intervention peut prendre la forme d'une rente ou d'une prime en capital. Dans les zones de développement, des entreprises peuvent même recevoir des aides supplémentaires.

L'économie flamande présente un caractère très ouvert puisque 70 % du PIB est exporté ; 75 % des exportations flamandes sont destinées aux pays voisins. 75 % des exportations belges vers l'étranger proviennent de la Flandre.

Au fil des ans, la Flandre a développé une tradition de concertation sociale entre les employeurs et les organisations de travailleurs.

Mais le développement économique n'est pas uniforme dans les différentes régions. Certaines zones doivent faire face à des problèmes compte tenu du désengagement d'anciennes industries, telles les mines du Limbourg.

En 1988, 37,5 % des travailleurs étaient des femmes, on compte à peu près 50.000 travailleurs étrangers dont 35.000 appartiennent à la CEE. Ces derniers peuvent en effet être embauchés en Flandre sans permis de travail.

Chaque année, 70.000 jeunes recherchent un premier emploi ; ils bénéficient d'une très bonne formation et un grand nombre parlent trois ou quatre langues.

Le nombre de jours perdus pour absentéisme est très faible par rapport à la moyenne européenne. Les causes de cette situation résident dans l'excellente structure de concertation existante entre patrons et salariés. Après le Japon, c'est la Flandre qui possède les travailleurs les plus productifs au monde.

3. Une région maîtresse de son destin

Les médias en Flandre sont d'une incroyable diversité. En effet, tous les ménages ont la possibilité d'accéder aux différentes chaînes européennes (françaises, belges, hollandaises, anglaises, allemandes...). En outre, la Flandre possède son propre réseau. La télévision flamande, la BRTN, qui est une institution publique flamande, est dotée de deux chaînes, auxquelles s'ajoutent depuis 1989 l'existence de la chaîne commerciale flamande : VTM. La BRTN réalise aussi les émissions radiophoniques destinées aux trois chaînes captées, sans oublier ses émissions internationales.

Au niveau local, il faut encore ajouter l'existence des radios libres. Quant aux journaux, ils sont répartis en six groupes de presse, on note même la présence d'un quotidien spécialisé dans l'information financière et économique. A cela s'ajoutent des publications périodiques ou régionales.

Mais l'un des fleurons de la Flandre réside dans le très haut niveau de scolarisation de la population.

La communauté flamande est compétente en matière d'enseignement depuis 1989, 50 % de son budget va à l'enseignement.

Tous les jeunes entre 2 ans et demi et 18 ans bénéficient de l'enseignement gratuit. La scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans, ce qui est unique dans le monde.

L'enseignement comprend trois réseaux : 1) l'enseignement officiel ; 2) l'enseignement officiel subsidié qui est organisé par les provinces, les villes, les communes ; 3) l'enseignement subsidié organisé par des particuliers.

De 2 ans et demi à 6 ans, les élèves fréquentent *l'école gardienne* qui est non obligatoire mais qui est suivie par la grande majorité, et qui a pour vocation de préparer à suivre l'enseignement primaire.

De 6 à 12 ans, *l'école primaire* prend le relais. On y apprend à lire, écrire, compter. Les élèves acquièrent leurs premières notions d'histoire, de géographie et de physique. C'est alors que les néerlandophones ont leur premier contact avec le français.

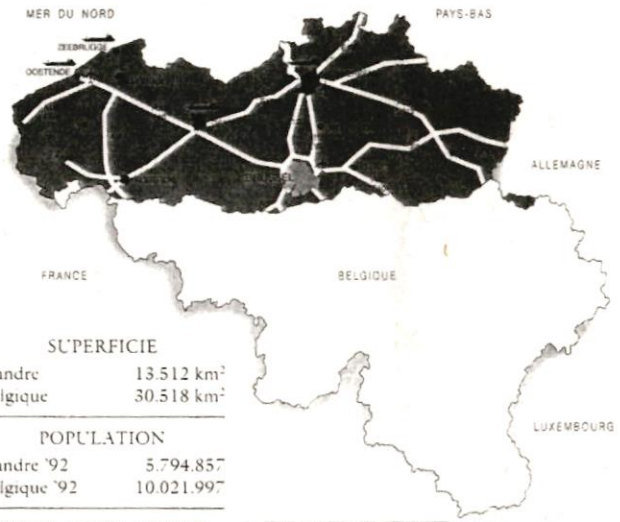
De 12 à 18 ans, c'est *l'enseignement secondaire*. De 16 à 18 ans, les élèves peuvent opter pour l'enseignement à temps partiel. Dans toutes les écoles flamandes, le schéma suivi dans l'enseignement secondaire est identique. Il se compose de trois cycles de deux années d'études, chaque cycle forme un tout.

La première année, 27 des 32 heures hebdomadaires sont consacrées à la formation de base, qui comprend la religion ou la morale laïque, le néerlandais, le français, les mathématiques, la formation sociale ou l'histoire-géographie, les sciences naturelles, l'éducation physique et/ou la musique, la technologie et éventuellement l'anglais. La formation de base est commune à l'ensemble des enfants de la même école. L'école a la possibilité de compléter elle-même les heures de cours encore disponibles. La deuxième année, 24 des 32 heures hebdomadaires sont consacrées à la formation de base.

En combinant un solide enseignement de base général avec un certain nombre de cours que les écoles peuvent compléter librement, on veut éviter que les enfants ne doivent effectuer leur choix d'étude trop tôt.

Dans le second cycle, l'élève choisit une option bien définie parmi les quatre

LA FLANDRE



SUPERFICIE	
Flandre	13.512 km²
Belgique	30.518 km²

POPULATION	
Flandre '92	5.794.857
Belgique '92	10.021.997

POPULATION ACTIVE	
Flandre '91	2.292.800
Belgique '91	4.161.700

INVESTISSEMENTS PRIVES	
Flandre '91	564 milliards FB
Belgique '91	929 milliards FB

DISTANCE DE BRUXELLES (par la route)

Amsterdam	210 km	Londres	390 km
Berlin	780 km	Luxembourg	221 km
Dublin	940 km	Madrid	1546 km
Düsseldorf	270 km	Paris	300 km
Copenhague	920 km	Rome	1518 km
Lisbonne	2100 km	Stockholm	1800 km

formes d'enseignement existantes : a) L'enseignement secondaire général où l'accent est mis sur une large formation théorique et prépare l'élève à l'enseignement supérieur ; b) l'enseignement secondaire technique où l'accent est mis sur des branches générales et techniques théoriques ; c) l'enseignement artistique ; d) l'enseignement professionnel dans lequel les élèves apprennent un métier spécifique et reçoivent à cet effet une formation théorique appropriée.

Les quatre formes d'enseignement se retrouvent dans le troisième cycle du secondaire, mais la formation spécifique peut encore être perfectionnée en vue du choix professionnel final ou des projets d'études dans l'enseignement supérieur. A la fin, l'élève reçoit un certificat d'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, on établit une distinction entre l'enseignement supérieur hors université et l'enseignement universitaire.

Le premier cas concerne les formations techniques, économiques, agronomiques, paramédicales, sociales, artistiques, pédagogiques et maritimes. Cette formule existe en cycle long (5 ans) ou court (3 ans maximum).

Dans l'enseignement universitaire par contre, enseignement et recherche sont étroitement associés. Les universités ont en effet pour mission de développer la science, de la diffuser et de la protéger. C'est un cursus de type long et qui peut couvrir trois cycles : les candidatures, les licences et un troisième cycle comprenant entre autres le doctorat. 20 % des jeunes Flamands accèdent à l'université. Le titre de licencié permet l'exercice d'une profession qualifiée. Le titre de docteur est exigé pour une nomination comme membre du personnel académique. Les universités ont créé en relation avec le développement de la science, des cours complémentaires destinés à des diplômés universitaires. Il existe aussi une forme d'enseignement à temps partiel, enseignement par correspondance, du soir, qui vise des jeunes ou des adultes qui ont quitté prématurément l'école ou qui désirent parfaire leur formation.

La région flamande est aussi dynamique dans la gestion de son environnement et de ses ressources naturelles qu'elle l'est dans la domaine de l'éducation. En effet, la région flamande détient toutes les compétences pour protéger ses espaces et ses ressources naturelles, elle est responsable pour sa propre politique de traitement des déchets.

En outre, les espaces libres sont devenus rares en Flandre. Pour favoriser un développement harmonieux, la Flandre a eu recours au système des plans régionaux, une vingtaine, ceux-ci divisent le territoire en zones d'habitation, en zones industrielles, agricoles ou naturelles. D'autres détails sont apportés au niveau des plans communaux.

La communauté flamande est aussi compétente en matière de politique de la santé, tant qu'il n'y a aucune répercussion directe sur la sécurité sociale qui reste du domaine du gouvernement central. Elle conduit elle-même sa politique en matière de prévention sanitaire, de prestation des soins. Le gouvernement flamand mène une politique tendant à encourager autant que possible le recours aux soins à domicile.

Le gouvernement investit dans une politique de bien-être, en vue de promouvoir la justice sociale et de rehausser la qualité de vie.

Pour ce faire, tous les efforts sont basés sur la cellule familiale. Dans le secteur de la prévoyance à l'égard des personnes âgées, l'accent est mis sur le maintien de leur autonomie et sur leur intégration dans la société civile. Les autorités portent une attention particulière aux soins à domicile. Les handicapés reçoivent des aides financières qui couvrent les frais d'entretien, d'habitation, de vêtements ou de nourriture. Un fonds spécial aide les personnes handicapées à trouver un emploi ou à suivre une formation.

En matière de lutte contre la pauvreté, les autorités flamandes visent à en faire une préoccupation globale. Chaque commune dispose d'un centre public d'aide social (CPAS) qui a pour rôle de combattre la pauvreté. D'autres organismes sont en outre très actifs dans ce domaine.

4. Les jeunes de la Volksunie

Les avancées sur le plan du fédéralisme institutionnel sont énormes en Flandre. Dans ce cadre-là on peut se demander quel est le rôle joué par un parti comme la Volksunie, qui se définit comme un mouvement fédéraliste de progrès. La Volksunie Jogerend (Jeunes de la Volksunie) qui n'est pas une composante de la Volksunie, mais une entité à part entière, rassemble les jeunes militants âgés de moins de 35 ans.

La Volksunie récoltait, en 1968, 20 % des suffrages électoraux. Ce score non négligeable est à replacer dans le contexte de l'époque puisqu'il se situe avant la première réforme constitutionnelle de 1970, qui va aboutir à l'autonomie culturelle.

Aujourd'hui, ce même parti ne recueille plus que 7 % des suffrages*. Son électorat est composé de régionalistes et de "nationalistes". Mais on parle de moins en moins de séparatisme dans leurs rangs, du moins dans le discours officiel.

L'inconvénient majeur pour ce parti est qu'il subit la concurrence des Verts, même si ceux-ci se trouvent un peu plus à gauche sur l'échiquier politique, et la concurrence du parti nationaliste flamand qui défend des thèses racistes et une idéologie d'extrême-droite (Vlaamse Blok).

Le problème pour la Volksunie est aujourd'hui de trouver des thèmes qui puissent lui permettre de rassembler un électorat, de veiller aux acquis du fédéralisme, de la pousser encore plus loin dans certains domaines dépendant encore du gouvernement central belge. Cette recherche est surtout présente chez les jeunes de la Volksunie qui ne veulent pas se contenter des acquis antérieurs.

En examinant les délibérations de leur congrès, on s'aperçoit que ces derniers souhaitent la création d'une politique étrangère flamande, la possibilité pour la Flandre de posséder son propre corps diplomatique indépendamment du gouvernement central, la suppression de la monarchie, et son remplacement par une république démocratique, la régionalisation de la sécurité sociale, ce qui ne va pas sans heurts, puisque la Wallonie deviendrait une région incapable de se subvenir, cela à cause de sa structure socio-économique.

Mais le problème qui retient aujourd'hui l'attention des jeunes Flamands est celui qui concerne Bruxelles. Cette ville compte 800.000 francophones, auxquels s'ajoutent 100.000 autres installés dans les alentours. La ville subit par ce fait un phénomène de francisation, tendant à lui faire perdre son caractère flamand, phénomène que l'on retrouve ensuite dans les votes. Les partis francophones tendent à dominer la ville.

Ce phénomène est très présent dans l'esprit des jeunes Flamands puisqu'au cours d'un débat autour d'un texte portant sur le vote des immigrés (au sens français du terme), on s'est très vite rendu compte que le débat s'orientait vers le vote des "immigrés" francophones dans la région de Bruxelles, alors que le point de départ était un texte présenté par une Flamande née à Anvers de parents marocains, qui ne possède pas à l'heure actuelle le droit de vote.

Après bien des débats houleux, où la frilosité de certains militants s'est révélée, le calme est quand même revenu, puisque le congrès s'est déclaré en faveur du droit de vote des immigrés.

Yann VERNEY

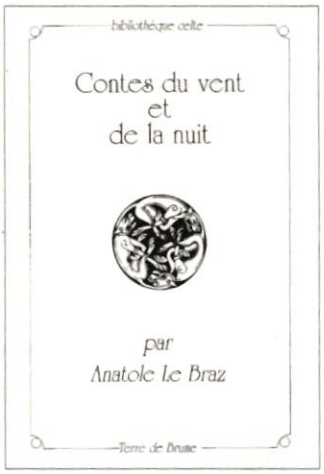
* Si ce score peut paraître faible dans le contexte français, il en est tout autrement en Belgique où l'échiquier politique est extrêmement fragmenté en de nombreux partis. La Volksunie, grâce à un système proportionnel, compte aujourd'hui plusieurs élus au Parlement flamand, ainsi qu'à l'Assemblée et au Sénat belges et un député européen, et peut être qualifié de parti de pouvoir.

Une maison d'édition qui compte aujourd'hui en Bretagne, TERRE DE BRUME

Les lecteurs du Peuple Breton rencontrent souvent depuis quelques années le nom des éditions Terre de Brume dans notre chronique des livres. Cette jeune maison d'édition rennaise, animée par Dominique Poisson et Stéphane Thommeret, s'est rapidement imposée par la qualité de ses productions au point que beaucoup de ses livres soient devenus des ouvrages de références "incontournables" dans les domaines arthurien et celtique. Mais Terre de Brume c'est aussi un "style" — on dirait, si l'on était dans le domaine vestimentaire, une "griffe" — qui tranche nettement de tous les autres livres qui paraissent en Bretagne. Il nous a semblé important de mieux connaître la démarche des responsables de cette maison d'édition. Notre collaborateur Paul Larsonneur a récemment rencontré Dominique Poisson.

Paul Larsonneur : C'est à Paris que sont nées les éditions Terre de Brume ?

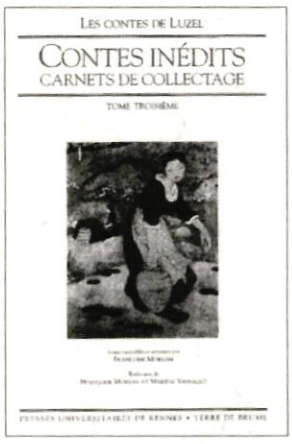
Dominique Poisson : Oui, en 1989, voilà bientôt huit ans. Stéphane Thommeret et moi sommes nés à Paris de parents bretons. Mais je dois dire que pendant longtemps, pour ainsi dire toute ma jeunesse, je n'ai attaché aucune importance particulière au fait d'être breton. Comme le dit si bien Morvan Lebesque, la prise de conscience du sentiment breton emprunte les voies les plus diverses. En ce qui me concerne, c'est à la fois la littérature arthurienne et la découverte des autres pays celtiques qui m'a ramené en Bretagne, et les paysages d'Écosse ne sont peut-être pas étrangers au nom de la maison d'édition. Bref, c'est à cette époque que j'ai "découvert" la Bretagne. Dès que cela était possible, je quittais Paris, le temps d'un week-end ou plus si possible pour aller redécouvrir mes racines. Je garde de cette période une certaine nostalgie, mais surtout le sentiment d'être "rentré à la maison".



Mais, j'avais une autre passion qui était le livre. Alors, et pendant des mois, je me suis mis à lire tous ce qui concernait la Bretagne et le monde celtique. Il a fallu que je me réapproprie deux décennies d'oubli. Ce furent des moments exaltants…

Puis, après un passage dans l'éducation nationale, je me suis retrouvé libraire — c'est d'ailleurs là que j'ai rencontré Stéphane Thommeret — puis j'ai travaillé dans l'édition pendant plusieurs années, partageant mon temps entre un travail qui me passionnait et la découverte de la Bretagne. Plus tard, j'ai souhaité réaliser des projets éditoriaux qui m'étaient propres, mais cela s'avérait impossible dans la structure où je me trouvais. Petit à petit, l'idée de créer ma propre maison d'édition s'est imposée à moi. Stéphane fut immédiatement partant, et, en 1989, naissaient les éditions Terre de Brume. Un pari un peu fou mais tellement passionnant…

Dans un premier temps, il était totalement impossible d'espérer en tirer quelque "subside" que ce soit, le peu de capitaux dont nous disposions étant investis dans la fabrication des livres. Nous avons donc conservé nos emplois salariés, et, le soir et le week-end, nous travaillions pour Terre de Brume. À long terme, ce n'était pas tenable. À la fin 1991, nous avons décidé de faire le grand saut pour nous consacrer totalement à notre activité d'éditeur et de le faire en Bretagne.



P. L. : Vous aviez publié beaucoup de titres entre 1989 et 1991 pour vous lancer ainsi totalement dans le métier.

D.P. : Pas vraiment et on en peut pas dire que ces titres aient rencontré un grand succès. Si nous avions été raisonnables, et comme nous le suggéraient à l'époque parents et amis, nous aurions mis un terme à l'expérience et nous aurions rangé notre rêve au placard. Mais cela nous semblait impossible à envisager, il fallait persévérer. Notre ligne éditoriale comportait deux axes : d'une part la réédition — et non le *reprint* — d'œuvres du patrimoine littéraire breton et celtique qui étaient introuvables (Le Braz, Luzel, La Villemarqué, etc.) et d'autre part, bien sûr, l'édition d'œuvres de création dans tous les domaines d'expression intéressant la culture bretonne.

Les débuts avaient été très difficiles, la mise en place de nos premiers titres comme *les Contes du soleil et de la brume* ou *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin* était d'une centaine d'exemplaires sur les 3000 exemplaires du tirage ! Nos accords de diffusion avec Distique et la Coop Breizh n'avaient pas l'efficacité à laquelle nous nous attendions. Nous avons pourtant décidé de continuer et donc de nous implanter à Rennes. Nous avons vraiment, à cette époque, "brûlés nos vaisseaux", abandonnant des activités professionnelles, pourtant bien rémunérées, vendant la plus grande partie de nos bibliothèques en ouvrant une librairie de livres d'occasion à Rennes. Il fallait absolument trouver des sources de revenus pour faire perdurer la maison d'édition. Stéphane a commencé à cet époque à proposer ses services de graphiste à d'autres

entreprises, ce qui nous a également permis de tenir.

La période 1991-1992 fut extrêmement difficile. Nous avons tout de même publié un ouvrage important, *la Résistance irlandaise* de Roger Faligot, nouvelle édition d'un livre que son auteur avait profondément revu et augmenté. La confiance que nous a accordée Roger Faligot a été très importante, sur le plan financier bien sûr, mais peut-être surtout sur le plan psychologique. Pourtant, à la fin de cette même année, malgré le ballon d'oxygène de *la Résistance irlandaise*, nous étions au bord du dépôt de bilan. Le plus dur était de se dire que nous étions peut-être dans l'erreur dès le début et que nos choix éditoriaux étaient sans intérêt pour le public. Dans ces moments, l'entente et la complicité qui nous unissaient, Stéphane et moi, furent très utiles. Avec le recul, il est très difficile de dire aujourd'hui si nous aurions dû nous y prendre autrement. Personnellement, je ne crois pas. Quand on se lance dans ce genre de métier sans argent ni relations, seulement avec la passion et l'obstination, les débuts sont nécessairement difficiles. C'est peut-être mieux ainsi...



P.L. : Et pourtant vous êtes encore là aujourd'hui et votre maison semble aller vraiment de l'avant.

D.P. : Oui, et c'est en 1993 que tout s'est joué pour nous. Nous avions, dès 1989, prit contact avec la Coop Breizh qui donne une image très forte dans le monde culturel breton et qui semble quasiment incontournable pour la diffusion du livre et du disque bretons. La Bretagne semble, à ma connaissance, être la seule région à disposer d'un tel outil et il faut lui rendre hommage pour le rôle qu'elle a joué, en particulier pour tous les éditeurs associatifs et autoédités dont les livres n'arriveraient jamais en librairie autrement. Toutefois, nous avons été fort déçus par les résultats commerciaux auxquels nous ne nous attendions vraiment pas. En 1992, nous avons lancé la collection "Essais" dans laquelle nous avons publié *le Droit à la parole* de Noël Lainé. Nous fondions de grands espoirs sur ce livre qui faisait un état des lieux de la langue bretonne aujourd'hui, sujet qui aurait dû motiver la Coop Breizh. La mise en place de 200 exemplaires sur toute la Bretagne nous laissa sans voix.

Il y avait un manque de professionnalisme évident. Beaucoup de professionnels de l'édition en Bretagne partagent ce point de vue. Cette faiblesse expliquent peut-être la défection de plusieurs éditeurs professionnels durant les derniers mois ? En ce qui me concerne, peut-être l'ai-je dit trop fort ? Mais ce problème existe bel et bien et il ne sert à rien de fermer les yeux. La Coop Breizh a le mérite d'exister, et c'est une chance pour la Bretagne, mais d'énormes progrès sont à faire. Il me semble que l'édition bretonne mériterait d'être diffusée de façon plus efficace et que pour cela il faut que cet outil devienne plus performant.

En ce qui nous concernait, cela n'était plus possible. En désespoir de cause, j'ai décidé de prendre contact avec les éditions Ouest France qui diffusaient quelques éditeurs. Leur accord a été un soulagement pour nous. Je dois dire que les responsables ont été vraiment formidables et nous ont aidés à passer sans trop de casse la période de transition d'un diffuseur à l'autre. Au bout de quelques mois nous avions redressé la situation. Il était clair que Terre de Brume n'aurait pu économiquement perdurer sans ce nouveau système de diffusion.



P.L. : Mais comment se passent les relations entre un (relativement) grand éditeur qui appartient à un groupe puissant et qui publie plus de 100 titres par an et une petite maison comme la vôtre ?

D.P. : Tout à fait bien. Nous avons des relations de confiance et même d'amitié avec l'équipe des éditions Ouest France. Nous travaillons en étroite collaboration ; nous sommes d'ailleurs plus complémentaires que concurrents, Ouest France ne faisant que peu de littérature et nous quasiment pas de beaux-livres et encore moins de tourisme. De plus, leur structure de diffusion étant très efficace, nos livres sont bien présents. Chacun y trouve son compte et cela nous convient.

P.L. : Alors, aujourd'hui, où en sont les éditions Terre de Brume ?

D.P. : Nous abordons l'année 1997 avec confiance et beaucoup de projets. Nous pensons tenir le même rythme de publication que l'an dernier soit une vingtaine de titres nouveaux et quelques réimpressions. On dit qu'une maison d'édition n'existe vraiment qu'au bout de dix ans et de cent titres au catalogue : nous allons essayer d'y arriver. Notre situation économique étant bonne, nous pouvons envisager de prendre des risques plus importants. Nous cherchons à développer le travail que nous avons commencé il y a huit ans autour du patrimoine littéraire. Nous souhaitons appliquer ce que nous faisons avec Françoise Morvan — en coédition avec les Presses Universitaires de Rennes — autour de Luzel à d'autres auteurs. Nous avons donc confié à Dominique Besançon, auteur d'un important travail universitaire sur Anatole Le Braz, la direction d'un travail sur cet auteur qui nous permet de publier, avec un appareil critique très élaboré, plusieurs de ses œuvres restées jusqu'à présent éparpillées dans des revues et jamais publiées en livre. Je pense que l'idée était bonne puisque plusieurs éditeurs se sont lancés depuis quelques mois dans cette voie. J'espère simplement que Le Braz ne sera pas le prétexte à développer des polémiques comme celles que nous avons connues autour de Luzel. Pour notre part, nous avons toujours voulu rester en dehors des querelles de personnes et notre seul objectif était de servir la culture bretonne, et ce *en toute liberté et hors de toute pression*. Je pense que cette façon de voir les choses n'a pas été partagée par tout le monde.

Mais nos projets sont bien heureusement multiples. Nous allons continuer à enrichir la "bibliothèque ar-

thurienne" ; la "bibliothèque du voyage" connaît, elle, quelques problèmes que nous allons essayer de résoudre ; la "bibliothèque maritime" a reçu un bon accueil du public et des livres comme *l'Or et la Griffe* ont connu un relatif succès.

Enfin, je compte beaucoup sur notre nouvelle collection de littérature irlandaise qui semble bien démarrer. Cette collection est un vieux rêve personnel et je suis extrêmement heureux d'avoir pu le mener à bien. De plus nous avons pu y publier le premier texte d'un nouvel auteur breton, Bernard Berrou, qui me semble promis à une belle carrière. L'avenir nous le dira.

P.L. : Recevez-vous beaucoup de manuscrits par la poste ?

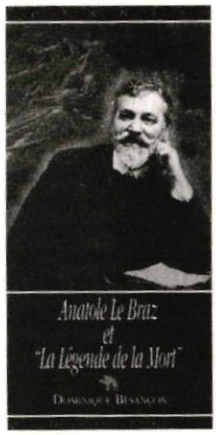
D.P. : Bien sûr comme tous les éditeurs. Mais, à ce jour, nous n'avons publié que trois livres par ce biais. La majorité de ce que nous recevons me semble être d'une qualité moyenne. Les auteurs confirmés préférant travailler soit avec leur éditeur habituel soit avec des éditeurs parisiens. Mais je vois quelquefois des textes que j'ai refusés paraître chez certains de mes confrères. C'est la subjectivité du jugement qui se manifeste...

P.L. : Justement, quelles sont vos relations avec les autres éditeurs bretons ?

D.P. : En dehors de la coédition en cours avec les PUR, nous n'avons pas beaucoup de relations, sinon amicales, à titre personnel, avec les autres éditeurs bretons. Chacun fait son travail. Je constate, non sans regret, une animosité à notre égard que je m'explique mal. Nous n'avons jamais voulu faire de tort à qui que se soit. Il y a suffisamment de travail pour que nous n'ayons pas à nous concurrencer et même pour que nous puissions nous entendre comme ce devait être le cas pour l'œuvre de Luzel. Bien sûr, il y a parfois des collisions involontaires : nous avons par exemple réédité *Pâques d'Islande* de Le Braz en même temps que les éditions de la Digitale et ce à notre plus grande surprise réciproque. Un simple coup de fil a tout réglé et cela n'a pas fait un drame ! Ce sont des choses qui arrivent y compris à Paris.



Plus récemment nous avons publié les *Petits contes licencieux des Bretons* présentés par Philippe Camby ce qui nous a valu des attaques d'un autre éditeur qui publiaient quasiment au même moment des *Contes grivois des Bretons*, puisés également aux mêmes sources. Notre "cas" s'est ensuite aggravé suite à la publication du *Petit Dictionnaire licencieux des Bretons*, toujours de Philippe Camby, qui contenait un certain nombre de renvois au dictionnaire du breton érotique de Martial Ménard, et nous nous sommes vus accusés de "vol" et de "pillage". Il y a de nombreux arguments qui démontreraient que ces assertions sont fausses, mais là n'est pas la question. Le travail de Philippe Camby est un travail anecdotique et humoristique qui n'a d'autre objectif que la bonne humeur, et, par là même, rien à voir avec le travail d'érudition linguistique de Martial Ménard — travail pour lequel, tant Philippe Camby que moi-même, avons le plus grand respect. Et, face à un tel travail, comment ne pas s'y référer ?



Nous avons également décalé de façon importante la publication du roman d'Anatole Le Braz, *l'Évêque d'Audrein*, que Dominique Besançon avait prévu pour le premier semestre 1997, dès que nous avons constaté l'édition de ce titre par les éditions An Here. C'est le moins que nous puissions faire pour ne pas générer une concurrence inutile.

Mais il existe chez certains un sentiment d'appropriation de la culture bretonne qui me semble tout à fait insupportable et injustifiée. Pour conclure sur cette détestable affaire, je tiens à dire ici que lorsque Philippe Camby nous a proposé son projet de quatre ouvrages sur le monde "licencieux" des Bretons, personne n'avait jamais rien publié sur le sujet et qu'il ne peut s'agir en aucune façon du "pompage" dont on nous accuse injustement. Seules des questions évidentes de planning en ont échelonné les parutions.

On nous a également reproché à cette occasion de "gagner de l'argent" en exploitant le patrimoine breton, notamment en ce qui concerne Anatole Le Braz. Voilà huit ans que nous travaillons sur Le Braz, pourquoi se réveiller aujourd'hui ? Comment peut-on reprocher avec tant de mauvaise foi à un éditeur breton de republier de façon raisonnée et rigoureuse des œuvres du patrimoine littéraire breton, et de ne rien dire quand il s'agit d'un éditeur comme Laffont dans sa collection *Bouquins*, ou Jeanne Laffite ? Je ne comprends pas l'état d'esprit de ceux qui écrivent cela. Ils se trompent totalement d'adversaire. Il ne me semble pas possible aujourd'hui que ceux qui réclament le droit à la différence pour eux-mêmes soient incapables de le tolérer pour autrui, et que ceux qui combattent l'oppression que subit la culture et la langue bretonnes utilisent les mêmes méthodes que leurs oppresseurs. Nous sommes contre tous les intégrismes et ne voulons pas remplacer une oppression par une autre. Il est clair pour nous qu'il ne peut y avoir de culture bretonne que si elle donne l'exemple de la tolérance, l'ouverture à l'autre et l'écoute des autres cultures. La solution n'est certainement pas dans l'enfermement.

P.L. : Pour conclure, quels sont vos autres projets ?

D.P. : Nous souhaitons justement continuer dans la mesure de nos modestes moyens au rayonnement des cultures bretonne et celtique. Pour cela, il faut montrer au public la richesse de la création littéraire issue de ces pays. Nous allons continuer sur l'Irlande et, j'espère, faire peut-être de même avec le Pays de Galles et l'Écosse. Cette même démarche serait utile pour la littérature de langue bretonne et proposer des traductions de ces œuvres vers des langues étrangères montreraient au public l'existence d'une langue vivante sur le plan littéraire. Je suis sûr que se serait faire œuvre utile pour la Bretagne.

Interview recueillie par
Paul LARSONNEUR

◆ Les "Libres Chroniques", de Yann Orveillon

"J'y vais de mon geuloir...", c'est le titre du recueil de "Libres Chroniques" sur RKB-Radio Kreizh Breizh que vient de publier "Les voleurs de feu"/Al laerien tan à Plounévez-Quintin.

Un breton anarcho-marxiste, ça existe !

"Contre la pensée unique
Contre la bêtise
Pour se souvenir,
comprendre et agir
J'y vais de mon gueuloir..."

Les lois sur l'audiovisuel au début des années 1980 laissaient un espace de liberté dont peu de radios dites libres se sont saisies. La très grande majorité diffuse des variétés anglo-saxonnes pour ne pas dire américaines à longueur d'antenne, variétés entrecoupées de bulletins d'information qui ont souvent pour origine les agences de ce même pays...

Radio Kreiz Breizh a fait un autre choix. Radio de proximité basée à Saint-Nicodème, elle ne vous parlera pas des embouteillages sur le périphonique ni de la dernière pièce de théâtre présentée dans un lieu à la mode = RKB. Elle vous donne ainsi qu'à votre voisin la parole sur des problèmes de l'endroit (le pays plinn) et du moment. Avec son chroniqueur "libre", Yann Orveillon, elle prend de la hauteur.

Yann a beaucoup milité dans des mouvements qui n'ont pas été souvent dans le sens du vent dominant et pour des causes souvent difficiles. Il a conservé sa capacité d'indignation et de protestation. Ses chroniques appuyées sur une culture et une expérience politiques impressionnantes sont un bol d'air tonique dans un conformisme général. Tantôt incisives, tantôt narratives, elles ne vous laisseront pas indifférent. Militant breton, militant de gauche, c'est avant tout un humoriste.

"J'y vais de mon gueuloir..." et ce n'est pas un hasard, est dédié à un autre grand protestataire breton, Glenmor, car les deux hommes étaient liés. Morvan Lebesque se retrouverait dans ces 60 chroniques sur RKB faites du 1er février 1995 au 5 juin 1996.

I.R.

◆ La java des voyous

Michel Renouard est bien connu comme auteur de guides sur la Bretagne, du dictionnaire de la Bretagne. C'est aussi un romancier qui vient de publier un agréable roman policier sans crime, qui évoque les milieux de la drogue. Publié chez Alain Bargain, l'ouvrage campe de nombreux personnages haut en couleur qui fréquentent la gargote "La Java Bleue". Une ancienne religieuse en est la tenancière. Y viennent aussi le commissaire Gabacho et son adjoint Bocard, Anne-Soleil, camionneuse de son état, un psychiatre, un professeur de sanokrit, une chirurgienne, le maire. Il y a beaucoup d'humour dans ce récit bien enlevé et l'on ne s'ennuie pas (190 p., 42 F).

◆ Vent du Nord, roman de Lord Dunsan

C'est l'œuvre d'un romancier irlandais, Edward Plunkett (1878-1957), né à Londres, officier britannique puis professeur, journaliste et conférencier, ami de Yeato.

Ici, c'est un vieil homme qui, dans l'est de l'Europe, se souvient de sa jeunesse irlandaise, dans la seconde moitié du XIXe siècle : les parties de chasse dans les tourbières, dans une atmosphère de merveilleux et de superstitions venues de loin. Le vent du Nord y souffle.

En 192 pages et 33 petits chapitres étranges, l'auteur et le lecteur réalisent une sorte d'apprentissage fantastique que nous ne résumons pas ici (119 F). Grâce à de nombreux dialogues, cela se lit très facilement.

J.J.M.

◆ Les trajectoires lumineuses, de Pascal Rannou

Disons-le d'emblée, l'écriture de Pascal Rannou n'est pas une écriture qui se donne à lire facilement : à mille lieux des vers de mirliton dont se repaissent certaines revues, elle exige un effort de la part du lecteur, qui doit accepter, dans un premier temps, des tournures, des images, des métaphores, qui peuvent paraître étranges. Pourtant, cette sensation d'étrangeté que nous pouvons ressentir est ce qui retient d'abord notre attention. Prenons un exemple presque guillevivien : lorsque nous lisons *"Testament d'os brisés sur le parvis des cours/de ferme/L'aube lacère les voix le long des murs"* nous sommes d'abord surpris, déroutés puis obligés de laisser travailler, non pas notre raison mais notre imaginaire, nos sentiments. Comme le notait Yves-Alain Favre, lors d'un colloque, *"Char ne considère pas la poésie comme un jeu, comme une distraction. Elle engage toute la vie dans ses profondeurs"*. Nous reprenons à notre compte ce commentaire. Pascal Rannou, ainsi que l'atteste, sans doute, les dates qu'il prend soin de noter en bas de chaque poème, engage sa propre existence. La sienne mais aussi la nôtre. Il s'agit, pour lui – auteur –, comme pour nous – lecteurs –, de faire surgir à la surface ce qui est tapi au fond de l'être, et que le langage de tous les jours ne saurait traduire ; il s'agit de fouiller là où se cachent les angoisses les plus intimes, les plus sacrées.

Est-ce à dire que le texte reste hermétique ? Certainement pas. Car, une fois cet effort consenti, nous découvrons un univers et une façon de voir le monde qui ne nous laissent pas insensibles. Pour Pascal Rannou, la vie a quelque chose d'effrayant, d'irrémédiablement hostile. Il suffit pour s'en convaincre de relever tous les mots qui évoquent la *brisure*, la *cassure* (*"La fenêtre se brise - tu marches sur le verre / sans comprendre le sang"*), voire l'exténuation (exsangue p. 24, exténué p. 25, s'épuise p. 48...). Nous y voyons presque – même si le mot n'est pas prononcé – le récit d'un Calvaire, comme si le corps de l'humaine créature se fracassait aux réalités. Cette impression est d'autant plus forte que les termes religieux abondent, depuis le *"miserere"* jusqu'à *"l'infini"* qui clôt le recueil.

Certes, devant une telle fatalité de vivre et de mourir, *"on préfère ne pas voir/ces mains blanches de gel/qui fouillent la neige molle/pour s'y ensevelir"*, mais il n'empêche qu'aux questions angoissées ne répond qu'un inquiétant silence, peuplé de morts. A vrai dire, y a-t-il une explication ? Y a-t-il un sens ? Un *"lexique des marées ?"*. L'univers n'est-il cette boule de cobalt ou de verre énigmatique que, par deux fois, dans *Les trajectoires lumineuses*, une jeune fille roule entre ses doigts ?

Il reste tout de même, *in fine*, l'amour. Et là, Pascal Rannou, trouve presque des phrases apaisées pour évoquer l'aimée, *"ma barque de quiétude, ma force, mon regain"*, ou la naissance de l'enfant. Brefs moments de tranquillité qui le réconcilie – un peu, un temps – avec la vie.

Y. LEMARIE

(Édit. L'Authenticiste, 2 rue Marengo, 29200 Brest, 55 F).

Février... vu par Nono













Concert de biniou-bombarde à Châteauneuf-du-Faou

Cette année, Châteauneuf fait un nouveau pari.

Dans le cadre de son festival de Printemps, quatre couples de sonneurs y sont invités à se produire le samedi soir en concert. Le monde change, les sonneurs aussi : l'amélioration remarquable de la lutherie bretonne, ainsi que la virtuosité croissante des sonneurs, ont fait de l'élite d'entre eux de véritables concertistes. Ils harmonisent, ils arrangent, ils composent, sur la base d'une maîtrise parfaite des styles et des diverses traditions territoriales bretonnes.

Yann Le Meur, fondateur en 1977 du Printemps de Châteauneuf et ancien champion de Bretagne de biniou-bombarde, assura ces deux dernières années, à l'invitation de Josik Allot, la présidence du Jury du Trophée Matelin an Dall du Festival Interceltique de Lorient. Ce concours de biniou-bombarde est précisément basé sur le concept de création de suites musicales bretonnes et la formule a séduit notre sonneur châteauneuvien. Restait à en faire un concert, hors période estivale, et tant qu'à faire en centre Bretagne.

Ce sera chose faite le 29 mars prochain. Des sonneurs exceptionnels se produiront à 21 h, à Châteauneuf-du-Faou, salle du "Relais de Cornouaille" : Philippe Janvier et Jean Luc Le Moign de Lorient (champions de Bretagne 1993 et lauréats du Matelin an Dall 94) ; Serge Riou de Plogonnec et Hervé Irvoas de Châteauneuf du Faou (tous deux champions de Bretagne 1991) ; Gildas Moal et René Chaplain de Cavan (lauréats du Matelin 95 avec une composition magnifique appelée *"An disput"*) : Daniel Féon et Jil Lehart de Bégard (couple N°1 du moment puisque Daniel Féon remporta, en 1996, à la fois le championnat de Bretagne avec Daniel Philippe et le Trophée Matelin an Dall avec le luthier-sonneur Jil Lehart).

Entre chaque couple de sonneurs, la musique laissera place à une superbe voix de Bretagne, celle d'Annie Ebrel.

Renseignements : Yann Le Meur ou Maryvonne Pédrono, 23 rue P.Amys, 35000 Rennes (tél. 02.99.36.39.38).

AL LIAMM

KELC'HGELAOUEN
LENNEGEL DAOUVIZIEK

Koumanant : 180 lur.

P. Ar Bihan, 16 Straed ar Forniou Raz, 35400 Saint-Malo

Regards bretons à Montgermont

Du 19 au 22 mars, la commission Culture, la bibliothèque municipale et le Gué d'Olivet s'associent pour vous offrir un bouquet de spectacles et d'animations, contes, chants de marins et fest noz.

Animations bibliothèque : gratuit.

Cabestan : groupe de chants de marins : jeudi 20 mars, salle Y. Montand, 50 F, jeunes et chômeurs 30 F, gratuit moins de 12 ans.

Fest noz, avec Baron-Anneix, Birrien-Ermel-James, Ealet-Tertrais, vendredi 21 mars, 20 h 30, salle Y. Montand, 35 F, jeunes et chômeurs 20 F, gratuit moins de 12 ans.

Soirée contes, avec Xavier Leseche, samedi 22 mars, 20 h 30, salle Belle Ile, gratuit.

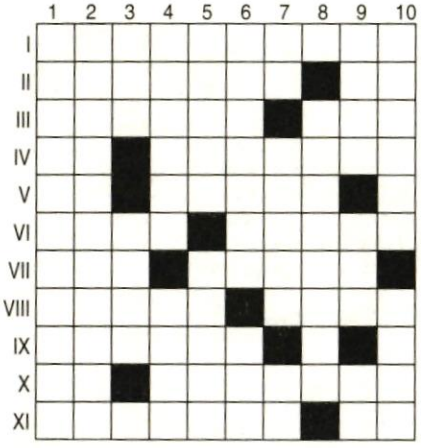
Les organisateurs recherchent les **recettes bretonnes** de vos grands-mères afin de constituer un recueil de cuisine qui trouverait place à la bibliothèque municipale.

Une **exposition "Raconte-moi la Bretagne"** sera réalisée par les enfants mercredi 19 mars. Ils peuvent apporter des documents à découper.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

n° 91

(Certains mots sont en breton – Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. Elaboré par des Bonnets Rouges autrement novateurs que Jacques Toubon. – II. Les Ecossais en auraient dans les poches ; Adverbe de négation. – III. Impossible de l'être en parlant du "gros blond" ; N'est pas toujours propre. – IV. Epelé : Ana, par exemple ; Fréquent en bordure de plage. – V. Perdu par l'Ankou ? ; Jusqu'à plus soif, par exemple. – VI. Rouvre ; Inversé : depuis peu, un personnage un peu trop médiatique y repose en paix. – VII. Même simple, on a du mal à l'identifier dans cet état ; N'est pas pour. – VIII. Lorsqu'elle est grande, ce n'est pas nécessairement par la taille ; C'est sa particularité que d'être, comme ici, mieux vue de dos... – IX. Des canards qu'ont pu rencontrer nos pêcheurs d'Islande. – X. La queue d'un renard ; Comme tombe la pluie en Bretagne. – XI. Garantit que l'on suit le plus court chemin ; Les deux tiers de dix.

VERTICALEMENT : 1. Voyageur breton selon André Suarès. – 2. Fille de la pluie, selon André Savignon. – 3. Un début de marivaudage ; A été sacrifié au profit de l'Armor. – 4. Accueille poissons, crustacés, mollusques, etc. ; Une phalange qu'il est urgent de soigner. – 5. En tout cas, ces musiciens ne se présentent pas comme les meilleurs ; Ne réussit pas toujours. – 6. Animal marin ou plante herbacée ; De bas en haut : préposition. – 7. A inspiré Lalo ; Né en 1759, ce poète écossais était le fils d'humbles paysans ; Lettres de Varades. – 8. Récemment, n'a pas eu à se déplacer beaucoup pour rencontrer le Pape. – 9. Anne de Bretagne ; Un monde en plein désordre ; C'est le père de Ste Barbegrise (initiales). – 10. Instrument de navigation ; Un intouchable né d'un gars de chez nous.

M. ERWAN

SOLUTION du n° 90

Horizontalement : I. FINISTERRE. – II. EPAVE ; EAU. – III. DEIRDRE ; L.T. (LE TROUIIADEC). – IV. SAINTS. – V. RTSIM (MISTR) ; ALEA. – VI. A-EEUN ; NP. – VII. LAI ; NOCIVE. – VIII. NATIONAL. – IX. SM ; ISRNES (SERINS). – X. TANO ; ISLES. – XI. ETARIP (PIRATE) ; BER.

Verticalement : 1. FEDERALISTE. – 2. IPE (EPI) ; MAT. – 3. NAISSAIN ; NA. – 4. IVRAIE ; AIOR. – 5. SEDIMENTS. – 6. RN ; UOIRIP (PIRIOU). – 7. ETANÇONS. – 8. RE ; SL ; INELB (BLEIN). – 9. RAL ; ENVASEE. – 10. EUTRAPEL ; S.R. (STADE RENNAIS).

20e Festival de Cinéma Gouel ar Filmou DOUARNEZEN 16-24 août 1997



Rencontres de peuples autochtones : aborigènes d'Australie, Amérindiens, Peuples de l'Arctique...

Peuples minorisés et nationalismes en Europe : de l'ethnocentrisme aux solidarités internationales : quelles voies ?

Citoyennes du monde : quand les femmes combattent les inégalités, l'exclusion, le fascisme...

Bretagne et cinéma : rendez-vous annuel, compétition et représentation de la Bretagne à travers le cinéma.

Des documentaires, des fictions, films et vidéos. Débats quotidiens, stages, librairie, expositions, animations, concerts...

Renseignements, 26 rue Duguay-Trouin, BP 206, 29172 Douarnenez cedex. Tél. 02.98.92.09.21 ou 02.98.92.97.23.

Kan An Douar à Molac

Dimanche 16 mars, fest-deiz à partir de 14 h 30, à la salle polyvalente de Molac, animé par le groupe Spontus, les chanteurs Brou-Hamon, le duo Korm, le duo Hamon-Martin. L'entrée sera de 25 F dont 1 F pour Radio Bro Gwened (101.7 FM), radio associative bilingue de Pontivy.

Par ailleurs, un fest-noz aura lieu le 5 juillet, avec BF 15, le duo Hamon-Martin et les chanteurs Traine-Meuriennes. L'entrée sera de 35 F, dont 1 F pour Skoazell Vreizh, association de soutien moral et financier aux familles et militants bretons, inquiétés par la justice française.

Ces différentes manifestations sont organisées par Kan An Douar, association de jeunes, dont le but est d'animer le milieu rural et promouvoir la culture bretonne, par la création de cours de danses traditionnelles et de lan gue bretonne notamment.

Représentation théâtrale "AR MESTR" à Saint-Malo

La troupe théâtrale de Plouguerneau Strollad Ar Vro Bagan fera une représentation unique à Saint-Malo, samedi 29 mars, à 17 h. Invitée par le Centre Culturel Breton et la Maison Internationale des Poètes et Ecrivains, elle interprétera, en breton, la pièce écrite par Annaïg Rozmor.

Inspirée par les souvenirs familiaux de l'auteur, cette pièce décrit la situation précaire des métayers à l'aube de la deuxième guerre mondiale. 50 ans après l'élaboration du statut du fermage, en 1946, à l'initiative de Tanguy Prigent, c'est une page de l'histoire contemporaine qui nous est retracée là.

Un événement à ne pas manquer. L'auteur sera présente et animera une discussion sur le thème de la pièce.

Rendez-vous à la Maison des Associations, 35 rue Ernest Renan, 35400 Saint-Malo.



La manche pour les sauveteurs en mer

La route du Ponant

Ils étaient trois équipes de six rameurs et d'un barreur se relayant jour et nuit sur une yole de mer. Partis le 5 juillet de Roscoff, les rameurs de Ram'Dam auront donc mis moins de quatre jours pour effectuer leur périple. 38 heures pour rallier Plymouth, puis 41 heures de Plymouth à Ouessant, enfin une dizaine d'heures pour effectuer la traversée Ouessant-Brest.

Objectif de tous ces efforts : récupérer des fonds afin de participer pour moitié au financement d'un canot de sauvetage pour Belle-Ile-en-Mer.

Suivis par le remorqueur "Abeille 14" des Abeilles Internationales, les rameurs ont souffert : une mer pas toujours facile, des creux de 3 à 4 mètres, le safran cassé en pleine nuit par un paquet de mer, les estomacs mis à mal par une houle constante.

Prochain objectif : la route du Ponant en juillet 1997, de Ouessant à Saint-Goustan, le port d'Auray pays dont ils sont originaires, en passant par Molène, Sein, les Glénans, Groix, Belle-Ile, Houat, Hoedic, toujours à bout de bras.

"Vent de terre", un CD au bénéfice du canot de sauvetage

C'est le vent de terre qui souffle lorsque les gens de la terre se mobilisent pour une unité de sauvetage. L'association Ram'Dam est basée à Brec'h (Morbihan). Tous passionnés du patrimoine régional, les forçats de la mer, pour la plupart issus de communes rurales aux fortes attaches maritimes, ont réalisé un CD, en s'entourant de nombreux amis musiciens. Réalisé dans le cadre du concours national des côtes de France, ce disque vous propose une ballade sur les rives du Loc'h, des moulins de Brec'h au port de Saint-Goustan. Paysages sonores, ambiances naturelles, chants d'oiseaux, bruits du moulin et des chantiers navals, chant de travail et de bistrots, musiques traditionnelles et chants de marins... Nous embarquons pour la presqu'île de Rhuys, Belle-Ile et Cardiff.

(120 F, à l'ordre de Ram'Dam, 56400 Brec'h, 6 rue Pierre Allio, opération "Un canot pour Belle-Ile").

P.B. Services

Amzer Nevez

1 mars : concert des élèves du stage d'accordéon de la FEPEM 56 avec la participation de Viascheslav Semoniov.

1-2 mars : stage de breton pour confirmés et enseignants avec KEAVB, UGB, SAE.

8-9 mars : stage de sonneurs de couple par Hervieux-Beauchamp sur le gallo-vannetais. Stage de formation au diplôme d'aptitude à l'Enseignement en musique traditionnelle sur l'histoire de la Bretagne par Jo Rio et sur l'étude des terroirs de Haute-Bretagne par Jean Varon avec l'Arcodam et la BAS.

9 mars : stage d'accordéon par Y.F. Perroches, de flûte traversière en bois par J.M. Veillon, de guitare par Y. Riou.

15 mars : conférence de G. Le Menn sur les noms bretons.

16 mars : stage de préparation du Requiem de Berlioz avec la Société des Concerts Classiques.

22 mars : stage de broderie avec War'l Leur 56.

22-23 mars : Stage de formation au diplôme d'aptitude à l'Enseignement en musique traditionnelle sur la pédagogie par A. Le Buhé et l'étude des terroirs de Basse-Bretagne par A. Pierre avec l'Arcodam et la BAS. "Daet da zañsal" stage de danses irlandaises par Timmy Mac Carthy avec Emglev Bro An Oriant.

23 mars : Irish Stew Musical avec Skoazell Diwan An Oriant.

29-31 mars : stage de breton avec Skol An Emsav.

Centre régional de culture bretonne et celtique, Kreizenn Sevenadurel Breizhek, Soye, 56270 Planvour/Ploemeur. Tél. 02.97.86.32.08.

UN CADEAU !

Pour tout abonnement nouveau au *"Peuple Breton"*, vous pouvez choisir un *"Cahier du Peuple Breton"* que vous recevrez en cadeau :

- ❑ La Bretagne et les problèmes écologiques
- ❑ Le procès du centralisme
- ❑ Une Bretagne responsable dans un monde solidaire.

Justice pour Stephen King !

Stephen King est un des trois "Irlandais de Vincennes". Ceux-ci, on s'en souvient, ont été arrêtés le 28 août 1982 quelques jours après la désignation auprès de l'Élysée d'un chargé de mission de "coordination, d'information et d'action contre le terrorisme". Le soir même de leur arrestation, la Présidence de la République publie un communiqué faisant état des "arrestations importantes opérées dans les milieux du terrorisme international". Les trois Irlandais sont inculpés "d'association de malfaiteurs, détention illégale d'armes et d'explosifs, détention et usage de faux documents". Stephen King était alors militant d'un parti de gauche du mouvement républicain irlandais, l'Irish Republican Socialist Party. En fait, cette arrestation, présentée comme une victoire, n'était qu'un coup monté. Les trois Irlandais, libérés à la fin de mai 1983, après neuf mois de prison, seront innocentés en octobre 1983 par l'annulation de toute procédure engagée.

Le 20 décembre 1995, Stephen King a été condamné à un an de prison avec sursis dans le cadre d'un procès sur un prétendu "réseau breton" d'aide aux militants basques. Cela à la suite de la découverte de son adresse dans l'appartement d'un couple breton et basque dans la région parisienne. Sur cette preuve seulement, et pendant un an (octobre 1992 à novembre 1993), il a été mis en examen pour "association de malfaiteurs avec une entre-terroriste". Lors du procès devant la 12e Chambre correctionnelle au palais de justice de Paris en novembre 1995, le substitut Irène Stoller (promue ensuite à la tête de la section anti-terroriste du parquet de Paris) a admis que les explications de Stephen King concernant la découverte de son adresse était plausibles.

Mais en octobre 1993 et en novembre 1994 le juge d'instruction Laurence Le Vert s'est procuré deux expertises en écriture, contradictoires en contenu, qui attribueraient à Stephen King la rédaction d'une note de 12 mots sur la fabrication d'un explosif "de l'I.R.A." ; il n'a jamais appartenu à l'I.R.A. et n'a jamais milité pour Euskadi, dont il méconnaît les problèmes. Il n'a jamais hébergé qui que ce soit et n'a jamais rencontré de réfugié basque ou alors à son insu.

La seule preuve offerte par le substitut Irène Stoller contre Stephen King était ces "expertises". Or, l'on sait que les expertises en écriture ont été les preuves à l'origine du plus grand nombre d'erreurs judiciaires.

La décision par la 12e Chambre correctionnelle de condamner Stephen King est évidemment politique : lorsque l'on est un ancien "Irlandais de Vincennes" on ne peut être jugé comme un citoyen ordinaire mais immédiatement soupçonné d'agissements délictueux.

Stephen King a fait appel de la sentence. Il a été jugé le 10 février dernier devant la 10e Chambre de la Cour d'Appel de Paris. Avant le jugement, l'U.D.B. lui a apporté son soutien, lors de la conférence de presse à Plougastel-Daoulas le 1er février et en diffusant une pétition demandant la levée de sa condamnation ; cet appel a été signé par Gilles Perrault, Didier Daeninckx et Renaud. La sentence doit être rendue le 24 mars. Nous demandons à ce que l'innocence de Stephen King soit reconnue définitivement.

Y.J.

(D'après les renseignements donnés par "Solidarité Irlande").

S'abonner au Peuple Breton... c'est Toubon !



NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

● Souscrit un abonnement ❑
un réabonnement ❑

– tarif normal : 160 F
– tarif de soutien : à partir de 180 F
– étranger : 200 F et plus
– étranger par avion : 230 F et plus

à partir de N° ..... inclus

● Prélèvement automatique mensuel

❑ minimum : 13 F

❑ de soutien : 15 F-20 F-30 F

(Joindre un relevé d'identité bancaire)

● **Ci-joint le règlement par :**

❑ **chèque postal**

❑ **chèque bancaire**

❑ **mandat-lettre**

à l'ordre du

"Peuple Breton-Pobl Vreizh"

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Selaouit

par Pierre Morvan

Festival de musique irlandaise : « Volume 3 » (Disker, Distribution Sony Music, GRS 19081 - 2)

Le festival irlandais continue chez **Disker**, puisque, très logiquement, après les volumes 1 et 2 arrive le volume 3... Un nouveau témoignage, s'il en était besoin, de la vitalité de la musique en Irlande. Ou quand des groupes pratiquement inconnus de ce côté-ci de la Manche rivalisent de savoir-faire et de pêche... Qui plus est à prix d'ami !

Tri Yann : « En concert » (Déclic/Marzelle, 8426242)



Aucun groupe breton n'aura été autant compilé que **TRI YANN**, avec ou sans l'accord du groupe d'ailleurs... De l' « Anniver-scène » à l' « Inventaire » volume 1 et volume 2, du « best of » au « live », on ne compte plus ces anthologies tryannesques, où les infatigables « Filles des Forges » n'en finissent pas de donner la réplique à l'inusable « Jument de Michao ». Il faut cependant ajouter que cette fois, la chaleur de l'enregistrement « en concert » apporte incontestablement un plus et l'on constate avec plaisir que le public lannionnais ne s'en laisse pas compter par celui de **St Herblain**. Ni réciproquement ! Précisons que les **Tri Yann** nous offrent en prime trois inédits de bonne tenue. De quoi contenter tous les tryannovores et tous les tryannophiles.

Jean BARON - Christian ANNEIX : « E Bro Roue Morvan » (Keltia Musique, KMCD68)



"En vingt-deux années de complicité, écrit **Polig Montjarret** qui présente le disque, ***Jean Baron*** et ***Christian Anneix*** ont développé avec bonheur ce sens de la musique instrumentale bretonne qui n 'est pas à la portée du premier venu » J'ajouterai : et avec bonne humeur. . . !

Le répertoire ici présenté est celui d'un bien beau pays, le pays du **Roi Morvan**, qui s'étend sur trois cantons et dont l'épicentre se trouve être la commune du **Faouët**, en Mor-Bihan. Marches et mélodies, gavottes des Montagnes ou gavottes pourlette constituent la trame de ce nouveau disque. Nul besoin d'épiloguer sur le talent des deux musiciens, connus comme deux loups blancs dans toute la Bretagne. On atteint ici des sommets de virtuosité. Et on en redemande !

« Enez Eussa » - « L'Île des Sept Vents » (Escalibur, Diffusion Breizh, CD 861)

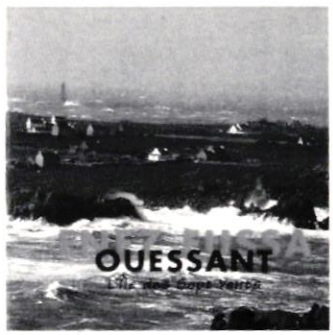
Encore une compil', où se côtoient, mais comment y échapper, le meilleur et ce qui l'est un peu moins... Pour le meilleur, et sans craindre les apparentements incongrus, citons en particulier **Mona JAOUEN, Yann Fanch KEMENER, Mélaine FAVENNEC, Yvon ETIENNE, Manu LANN HUEL**...

LES VICTOIRES AU BAHUT

La Bretagne est-elle en train de vivre sa révolution culturelle? Après des années d'indifférence, voire de mépris, la musique et la danse bretonnes y occupent en tout cas une place impressionnante, tout particulièrement chez les jeunes, étudiants ou lycéens. Les bahuts bretons, justement, sont en première ligne.

Le concours interlycées de musique traditionnelle de LANNION est un peu à la fois le point d'orgue et le baromètre de ce bouillonnement. L'an dernier, dix huit groupes de musique bretonne et des centaines de jeunes danseurs s'y étaient donnés rendez-vous dans une ambiance survoltée.

L'édition 97 se déroulera le 11 avril et les groupes peuvent encore s'y inscrire - jusqu'au 15 mars - en téléphonant au Lycée de LANNION (tél. 02.96.05.61.91). Ce sera l'occasion de mesurer le chemin parcouru en un an. Et aussi de retrouver ou de découvrir des groupes qui, comme TEUZ (contact: 02. 96.55.73.16) ou DIWALL PARIS (contact: 02.98.67.14.88) ont déjà leur petite réputation. N'oublions pas de préciser que le jury du concours sera présidé par Gilles SERVAT. Excusez du peu !



Un intérêt pourtant à ce «regroupement», son fil conducteur... l'île d'**OUESSANT** que chacun des artistes invités évoque à sa manière. Mais s'il ne vous faut qu'une raison et une seule pour acheter ce disque, la voici : vous y retrouverez, enfin gravée sur CD, une voix extraordinaire, celle d'**ANNKRIST**, depuis trop longtemps silencieuse. « Enez Eussa », rien que pour **ANNKRIST** et pour **ANNKRIST** seulement. . . !

Gérard LOMENEC'H : « Musiques au temps des Ducs de Bretagne - Chanter me fait ma Dame » (Escalibur, Breizh Diffusion, CD 865)

Passionné par le répertoire du Moyen Âge, auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet, **Gérard LOMENEC'H** franchit un pas en nous proposant un CD consacré aux riches heures musicales de la Cour de Bretagne.

Plus qu'une évocation de la musique bretonne de l'époque, il s'agit surtout d'une petite anthologie des musiques qu'écoutaient ou jouaient alors nos élites bretonnes. C'est donc non seulement l'occasion d'entendre, enregistrées pour la première fois, les chansons d'amour courtois du Duc **Pierre 1er de Dreux**, dit **Mauclerc**, qui régna sur la Bretagne de 1213 à 1237, ou les nombreuses compositions anonymes, dont « Ker Ys » le seul texte en breton du disque.

C'est aussi et surtout la possibilité de vivre en direct cette ambiance de « relasches et de plaisirs » des cours bretonnes, à travers les œuvres de **Thibaut de Navarre, Guillaume de Machaut, Pierre Abélard** ou même, mais oui ! **Richard Cœur de Lion**. Sans oublier les **Carmina Burana** ni **Hildegarde von Bingen** remise récemment au goût du jour et du top 30 avec ses « Chants de l'Extase ».

Au total, trente pièces variées, chantées et jouées sur une trentaine d'instruments anciens, tympanon, psalterions ou autres crotales... Et un livret d'une vingtaine de pages naturellement fort bien documenté. Un disque enrichissant et utile, une œuvre pédagogique.

RECTIFICATIF

de l'article de la page 2 de couverture de février

① Aucune des fautes d'orthographe n'avait été écrite par l'auteur.

② Dans la première colonne (ligne 14) il faut lire "menhirs mis **au** jour".

③ Dans la 2e colonne, à la 3e ligne, on lira "**DREFFEAC**" (et non DREF-FAC). A la 10e ligne, il s'agit de "nombreux objets **d'époques** diverses" (et non d'origines diverses).

④ Dans la 3e colonne (au second paragraphe) il faut lire "les **vases** extraites du Brivet ont été épandues sur **ses** rives. Elles ont livré un matériel **archéologique** très important. Plusieurs habitants **des trois** communes déjà citées, intéressés par les **premières** trouvailles et conseillés par les archéologues, ont consacré leur temps de loisirs à **fouiller** les berges..."

Avec toutes nos excuses à l'auteur et à nos lecteurs pour ce texte massacré par une... absence de relecture malheureuse.

Politique hors-sol

Politique et agriculture ont de plus en plus de points communs. En France le hors-sol se développe dans les deux domaines. L'actualité nous en donne des exemples désastreux.

Ainsi des élections municipales de Vitriol. J'ai bien connu le village quand il avait du caractère. Au pied de son rocher il y avait les petits commerces, le bistrot, la fontaine. Mais on a urbanisé à outrance, et tout cela a disparu au profit d'une espèce de vaste zone industrielle, d'un habitat sans cœur, d'une ville qui n'est plus une ville mais une morne étendue de béton. Il n'y a plus une place pour un petit coin de jardin où l'on pourrait faire grandir soi-même ses tomates.

Ayant perdu âme et cœur, le terrain est libre pour des candidats déconnectés de la cité, même pas électeurs sur le sol communal. Une grosse légume sans racines peut y être maire virtuel par épouse interposée et prendre possession des locaux comme s'il venait lui-même d'être élu. Des politiciens hors-sol, "purs" produits de la petite lucarne s'y battent dans ce qui n'est plus qu'une campagne électorale. S'il y avait un courageux pour lancer des tomates, ce serait des tomates d'importation, sans odeur et sans saveur et les œufs seraient propres et calibrés.

Au même moment, le Conseil d'État donne un avis négatif à la ratification par la France de la Charte européenne des langues dites régionales. Là-haut également on fait du hors-sol et le citoyen est lui aussi un citoyen virtuel dont il importe de couper les racines. Il est plus facile de cultiver des produits homogènes, interchangeables, inodores, incolores et sans saveur. Le rendement est meilleur même si l'on perd le goût.

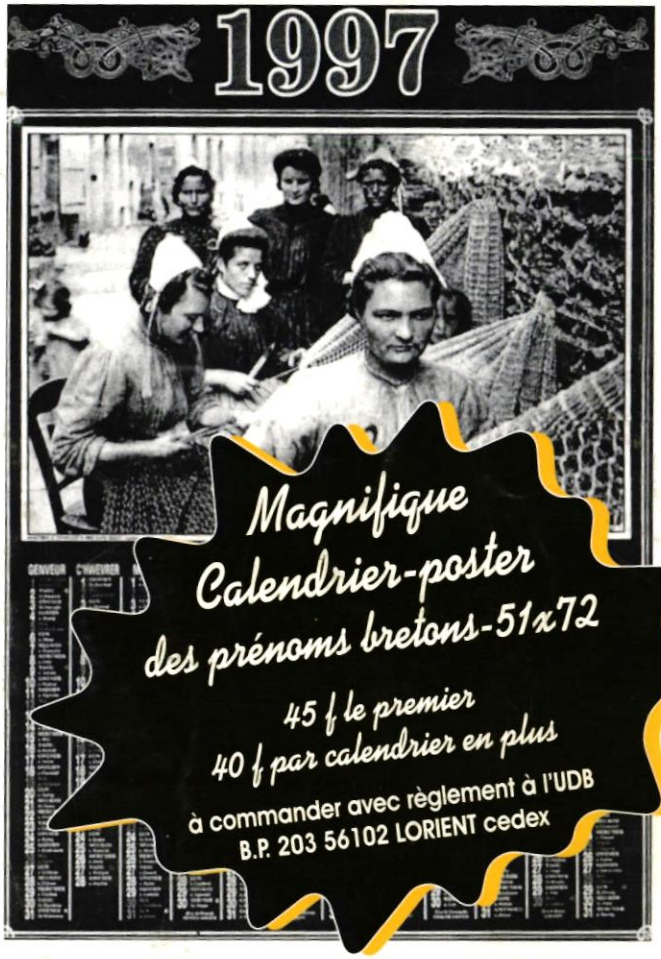
Ne croyez pas qu'il n'y a aucun lien entre les deux nouvelles. Il y a bien au contraire un lien de cause à effet. Le mode d'élevage à des conséquences directes sur la qualité du produit. Un poulet d'élevage industriel ce n'est pas la même chose qu'un poulet de ferme en particulier quand ils passent à la casserole... électorale.

A force de faire du hors-sol, de produire sous serre, en batterie, on obtient, des produits bien conformes qui répondent aux normes, prêts à être emballés et faciles à manger. Il suffit de cueillir les fruits quand ils sont mûrs.

Dans le règne animal ça donne parfois un grain de folie. Dans le règne électoral aussi, mais c'est moins facile d'y faire des abattages de troupeaux pour tenter de circonvenir la maladie.

Cette maladie commence par la "purification linguistique," elle se propage sur le terrain de la "préférence nationale". Il y a des exemples de pays presque voisins où ça s'est terminé dans la "purification ethnique." Comme pour les vaches folles. DIWALL

AL LOUARN



Librairie du PB

(expéditions franco de port par correspondance sous 48 h)

NOUVEAUTÉ :

- **Une Bretagne responsable dans un monde solidaire** *(38 F)*
- **Autocollant Peuples d'Europe,** avec 18 noms et drapeaux *(10 F le 1er, 6 F par exemplaire en plus)*
- **Le Procès du centralisme** *(38 F)*
- **La Bretagne et les problèmes écologiques** *(38 F)*
- **Entre créole et breton, ces racines qui nous libèrent** *D. Aupiais (80 F)*
- **La résistance irlandaise** *Roger Faligot (134 F)*
- **Atlas de Bretagne** *Skol Vreizh - 2e édition (175 F)*
- **Le Breton, jeunesse d'une vieille langue** *F. Morvannou "Tout sur le Breton ou presque" (45 F)*
- **Les Bretons et la révolution. Elans et déceptions** *(20 F)*
- **Enezenn an Envor** *Fanch Peru (63 F)*

Bon de commande à recopier ou à découper.
Cocher les livres choisis.
Règlement par chèque à joindre à l'ordre du :
PEUPLE BRETON, BP 301, 22304 LANNION Cedex